



1^{ère} Foire de printemps

DIMANCHE 22 MAI 2022



BULLETIN MUNICIPAL

CCAS

VIGILANCE CANICULE

Le CCAS vous demande une vigilance accrue pour vous et vos voisins pendant la période de forte chaleur. Nous restons en veille pour vous aider au cours de cette période.

Pour cette raison et en cas de nécessité, vous pouvez contacter la Mairie au 04 92 20 90 10

Nous appelons également au recensement des personnes âgées, isolées, handicapées ou en difficulté à domicile afin de permettre une vigilance régulière et une intervention en cas de nécessité des services adaptés.

D'autre part, nous vous conseillons vivement d'appliquer les gestes ci-contre :

Comment me protéger ?



Je reste au frais



Je bois de l'eau



J'évite de boire de l'alcool



Je mange en quantité suffisante



Je ferme les volets et fenêtres le jour, j'aère la nuit



Je mouille mon corps



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches



Je fais des activités sans effort

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DES ÉCRINS

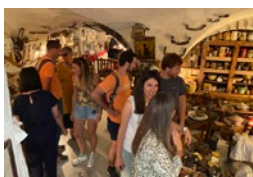
La municipalité a organisé une rencontre, nécessaire et attendue, entre l'Office de Tourisme, les socioprofessionnels et les associations du village le mardi 17 mai. Le Président de l'OT, sa directrice et une partie du personnel ont présenté le rôle de l'OT, ce qu'elle pouvait apporter aux professionnels adhérents et aux associations en termes de communication et d'animation. Les présents ont souhaité que l'OT porte une attention particulière à La Roche de Rame, aussi bien les professionnels qui ont émis le souhait que l'OT vienne plus à leur rencontre que la municipalité qui rappelle l'atout majeur qu'est son lac naturel pour tout le territoire du Pays des Écrins. Des idées d'animations seront étudiées entre toutes les parties, pour cet été et les années à venir. Cette rencontre, appréciée par tous, sera reconduite l'année prochaine. Suite aux engagements pris lors de cette réunion, le personnel de l'Office de Tourisme a passé une partie de la journée du 27 juin sur la commune de La Roche de Rame. L'objectif a été atteint !

Tout en rendant visite aux professionnels du tourisme l'équipe a traversé les hameaux du village.

Loin du bruit et de la pollution de la route nationale, elle a découvert un village paisible et accueillant qui, au même titre que les villages du nord du territoire, mérite sa place dans la communication auprès des visiteurs du Pays des Écrins.



Camping le Verger



Écomusée



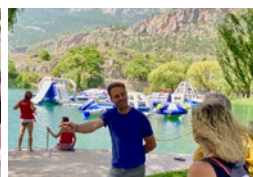
Camping du Lac



Centre équestre



Le Micky Bar



Aquaparc

État civil

Naissances

June CASTILLON le 29 décembre 2021

Enzo BORGHESE le 9 janvier 2022

Loan BECQ le 14 janvier 2022

Jeanne BARTON le 16 janvier 2022

Molly MICHEL le 14 mars 2022

Bella KERAM le 23 mars 2022

Chams ID BRAHIM le 06 avril 2022

Mariages

Christophe ANDRE et Florence CAYREYRE le 27 mai 2022

Çetin ÖZDEMIR et Nuran ULUCAY le 4 juin 2022

Décès

Yves GIRARD le 10 février 2022

Bernard VIOLIN le 18 février 2022

André ROCHER le 26 février 2022

Jacques VIAL le 28 février 2022

Oliver VAUX le 26 mai 2022

Le mot du Maire

Décidément rien n'aura été épargné aux nouveaux élus depuis deux ans!

Après une élection en pleine pandémie, deux années de gestion de la crise du covid, c'est maintenant la guerre au cœur de l'Europe, le conflit ukrainien qui impacte désormais notre économie avec les conséquences que nous mesurons désormais tous sur nos ménages et sur les collectivités locales.

Pour autant, aussi préoccupant que soit cette situation, elle ne peut, ni ne doit, nous confondre dans l'immobilisme.

Renoncer aux investissements programmés de longue date, souhaités et partagés par la majorité de la population et déjà étudiés et financés serait une erreur dont les conséquences s'avèreraient à terme désastreuses.

Plus que dans le renoncement, la solution viendra dans l'adaptation de nos investissements au contexte que nous connaissons désormais. Elle viendra également de la maîtrise de nos dépenses et de la recherche raisonnée de nouvelles recettes.

C'est par exemple en maîtrisant nos dépenses d'énergie avec l'isolation de la salle polyvalente actuellement en cours, en complément de l'extinction programmée de l'éclairage public, l'isolation du bâtiment de la mairie, en recherchant de nouveaux revenus ou activités sur la commune comme l'aquaparc, l'implantation d'une antenne relais, l'accueil d'une pédopsychiatre, d'un cabinet d'ostéopathie, d'un cabinet de kinésithérapie en complément des locations sur la zone du Planet que nous maîtriserons nos budgets.

C'est en recherchant de nouvelles recettes, en étudiant une nouvelle centrale hydroélectrique sur le torrent de l'Ascension sur le modèle de nos voisins de Saint-Crépin, en étudiant la valorisation de gisements alluvionnaires, en accueillant le futur site de compostage des déchets verts sur la future zone d'activités du Planet que nous pourrons à moyen terme continuer de développer notre commune.

L'actualité de notre commune, ce fut la réfection des deux ponts sur la route du Lauzet, l'isolation aux nouvelles normes de la salle polyvalente dont les travaux devraient s'achever fin juillet. C'est très prochainement le début des travaux de construction du commerce sur la place du monument aux morts. Ce devrait être cet automne les indispensables travaux sur les berges du lac pour renforcer son caractère naturel et créer les aménagements nécessaires à son exploitation.

Ce sera également pour la rentrée le goudronnage de la route de l'école depuis la route des HLM avec la création d'une piste cyclable pour sécuriser l'accès à l'école des enfants et des piétons.

Vous le constatez l'actualité de notre commune est dense!

Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan global d'investissements programmés sur la durée du mandat, dont les conditions financières sont définies clairement en tenant compte d'une fiscalité adaptée et qui n'évoluera plus, d'une maîtrise des dépenses en particulier celles liées à l'énergie et aussi et surtout sur la recherche de nouveaux revenus.

Les grands axes de ce programme d'investissement sur les cinq prochaines années sont les suivants :

- Création du commerce sur la place
- Rénovation des berges et des abords du lac en deux tranches
- Rénovation de l'école
- Vente avec rénovation de l'ensemble immobilier de l'hôtel Fourrat

Le budget approuvé pour 2022 prévoit de réaliser dès à présent un emprunt de 275 000 euros permettant ainsi avec les excédents budgétaires constatés sur l'exercice 2021, l'autofinancement de ces travaux jusqu'à la fin du mandat.

Pour ambitieux qu'il soit, ce programme permet également l'entretien courant de notre commune, les investissements récurrents sur nos bâtiments et nos routes et le maintien de nos services.

Vous découvrirez également dans ce nouveau numéro de votre bulletin municipal l'ensemble de l'actualité de notre commune : un point sur la déviation, le détail des animations estivales et de la fête de notre beau village.

Profitez de ce bel été.

Le Maire
Michel FRISON

Mairie de la Roche de Rame - Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME

Secrétariat et agence postale: du mardi au samedi de 9h30 à 12h

e-mail: mairie.rochederame@orange.fr - Tél: 04 92 20 90 10

PROGRAMME D'ANIMATION - ÉTÉ 2022 PROPOSÉ PAR L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DES ÉCRINS

- **CONCERT SUR LE LAC**

dimanche 24 juillet à 19h30

LE PIANO DU LAC

- concert gratuit d'une durée d'1h15
- un duo jazz swing: Piano/chant



- **AMBIANCES MUSICALES AU BORD DU LAC**

mercredi 20 juillet 18h-19h30

ERIC LARRIVE

Piano-voix dans un très large répertoire jazzy qui va du Standard de Jazz à la Chanson Française en passant par la Bossa-nova et un peu de Pop. Sinatra, Nougaro, Jobim ou Sting en sources d'inspirations.

mercredi 27 juillet 18h-19h30

GUILLAUME AUBERT

Accordéon avec mélodies et chants du tour du monde.

mercredi 3 août 18h-19h30

PASSEPORT TRIO

Jazz standards
Trompette : Jean Bernard Oury
Contrebasse : Stéphane Massé
Guitare : Gabriel Charlier

mercredi 10 août 18h-19h30

DUO TWO OF US

Musique folk, rock.

mercredi 17 août 18h-19h30

MELUSINE et FAB

Duo musical, accordéon et ukulélé
Un père et sa fille revisitent les classiques de la chanson française, italienne et brésilienne.

- **CONCERT A L'EGLISE SAINT LAURENT**

vendredi 5 août 18h durée 2 heures

MUSIQUE EN ECRINS - BAROCCO TANGO

Musiques anciennes revisitées par la rencontre de 2 instruments (violoncelle et bandonéon) dont l'usage passé diffère singulièrement.

LA ROCHE DE RAME - Parc du château

MERCREDI 20 JUILLET

19h - *JE TE TIENS* | Cie Lunatum

Portés acrobatiques et histoires de corps

Spectacle familial à partir de 7 ans | 60 mn

Deux baroudeurs venant d'autre part avec leurs sacs sur le dos.

Ils se défient, se connaissent par cœur, un "Cap ou pas cap ?" peut naître d'un seul regard.

Ils laissent les jeux prendre place dans leur scène de vie.

Ils se moquent du hasard, ils le cherchent, le charrient, le provoquent. Ils chavirent d'émotions. Parfois submergés, maîtres de rien, mais fous de tout. Ils nous entraînent avec eux dans leurs folies.

MARDI 26 JUILLET

19h - *Rapprochons-nous* | La Mondiale générale Cirque | **Tout public à partir de 8 ans | 30mn**

Rapprochons-nous est une forme courte pour deux acrobates et un preneur de son et 20 radios. Rapprochons-nous est un rendez-vous, une initiation à se donner du temps, à se croire unique. Unique et sans prétention. Unique et commun. Unique et dérisoire.

Personne n'est irremplaçable, donc tout le monde est essentiel.

Une performance acrobatique, tout en équilibre et en douceur.

20h30 - *Le monde d'après nous* | Compagnie inEX-

Spectacle clownesque sur le monde d'après le présent d'avant | Tout public | 60mn

Deux clowns constatent dans les yeux du public que le



monde va mal, que rêves et espoirs semblent éteints... Ils tentent d'aider chacun à ramener à chacun le « petit truc » qu'on a tous au fond de nous, le « petit truc » ... mais si tu sais... « ce petit truc là, celui qui fait qu'on sourit le matin par exemple. »

Ils nous emmènent dans leurs imaginaires, révélant les in-jonctions paradoxales de l'humanité sur le monde actuel et ses habitants. Ils en profitent pour poser les bases d'un nouveau monde.

D'autres dates, d'autres lieux :

<https://www.rencontreshauteromanche.com/>

<https://trail-lesouriredaurore.fr/>

TRAIL

Le Sourire d'Aurore

25 km / 13 km / 6 km Course JoeLettes Course enfants

27 août 2022
Hautes-Alpes
L'Argentière-La Bessée

TRAIL SOLIDAIRE
en soutien à l'association.

DECATHLON ESSENTIEL

Hautes-Alpes PAYSANES L'ARGENTIÈRE LA-BESSÉE ATA

Inscriptions en ligne sur SPORTIPS.fr / Rens. 06 09 08 11 94 - athletrail@gmail.com

Le 20 août le grand trail de l'izoard passera sur notre commune, les organisateurs recherchent des bénévoles (signaleurs et ravitaillement).

20 AOÛT 2022

GRAND TRAIL DE L'IZOARD

LE 20 AOÛT LE GRAND TRAIL DE L'IZOARD PASSERA PRÈS DE CHEZ VOUS POUR TOUTES QUESTIONS N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER!

NOUS AVONS BESOINS DE VOUS / NOUS CHERCHONS :
DES SIGNALEURS
SECTEURS LAC DE L'ASCENSION ET COL DE NÉAL

POUR LE RAVITAILLEMENT AU LAUZET (PLAN DE LA LOUBIÈRE)

CONTACT :
LAROCHÉ VINCENT
06 76 34 86 71
TEAM-GRAND-TRAIL-BRIANÇONNETRAL.COM



SAINT-LAURENT

Samedi 6 Août

20h - **LOTO** organisé par le Foyer de l'Amitié à la salle polyvalente

Vendredi 12 Août

14h - Inscription **concours de boules** en doublette - Tirage 14h30 - Dotation 150 € - FDP: 10 €

À partir de 16h, jusqu'à 19h - **Centre Équestre** de La Roche de Rame, **animations « Autour du Poney »**
Animations gratuites pour les enfants

19h30 - **Repas moules/frites**, animé par DJ Exodus animations sur réservation au 06 34 60 96 43 - 14 €

Samedi 13 Août - Toute la journée: Petite Restauration - Buvette

8h30 - Inscription **concours de pétanque** en tête à tête - Tirage 9h - FDP 5 € - Dotation 75 €

À partir de 10h, jusqu'à 18h - **Expo de Voitures de collection**
par « Les vieilles Joyeuses de Crots », le « Tacot Club gavot » et le « Retro club Briançonnais »

13h30 - Inscription **concours de pétanque** en tripléte - Tirage 14h30 - FDP 15 € - Dotation 250 €

À partir de 14h

Animation canine «comprendre la complicité avec son chien »

Modélisme naval avec « Loisirs et culture » au lac

À partir de 15h30, jusqu'à 19h30

Jeux gonflables avec «le p'tit Jumper »

Le wipe out devenez un ninja pour cela il suffit de traverser un parcours - structure gonflantes pour petits et grands.

Et le **parcours tropical pour les plus petits.**

Jeux animés par la ludothèque « Au Coin Du Jeu »

18h - **Spectacle Équestre**

22h - **Feu d'Artifice** sur le bord du lac, par la municipalité

PARADE AVEC LA TROUPE DE RUE KENEYA

juste après le feu d'artifice départ du Lac jusqu'au Château suivi d'une démonstration

23h - **BAL** avec EXODUS ANIMATIONS

Dimanche 14 Août

VIDE GRENIER

10 € les 3 m linéaires - Accueil exposants de 6h à 8h - Ouverture public 9h - Inscriptions au 06 34 60 96 43

12h- **Petite Restauration**

Kermesse toute la journée organisé par le Foyer de l'Amitié



Les enfants doivent toujours être sous la surveillance des parents
Le comité des fêtes décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de vol.

OUÛ DORMIR, OUÛ MANGER, OUÛ S'AMUSER
À LA ROCHE DE RAME



CAMPING DU LAC

☎ 04 92 20 90 31

www.camping-du-lac-05.fr



CAMPING LE VERGER

☎ 04 92 20 92 23

www.campingleverger.com

Nouveau gérant



RESTAURANT LE CHALET DU LAC

Au bord du lac

☎ 04 92 46 84 20

Nouveau gérant



LE BAR-ROCK (bar concert)

Centre du village

à partir du 29 juillet

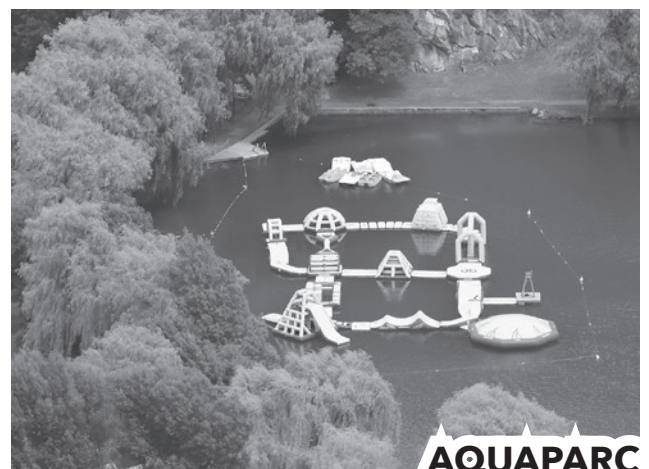


SNACK LE MICKY BAR

Au bord du lac

☎ 06 60 76 12 22

www.facebook.com/lemickybar



AQUAPARC

☎ 06 80 25 93 23 - 06 64 29 75 86

www.aquaparcdelelaroche.com



LE CMJ... PAR LE CMJ



Quel a été le programme pour vous ce début d'année ?

Notre planning a été bien rempli et nous trouvons que c'est une belle manière de s'impliquer dans la vie de notre village. Nous sommes d'ailleurs fiers de notre parcours.

Vous aviez envoyé des lettres aux personnes âgées dans les maisons de retraite de notre territoire, avez-vous eu des retours ?

- Oui! Nous avons été enchantés de lire les réponses à nos courriers envoyés aux personnes âgées dans les maisons de retraite. C'était une belle communication.

Avez-vous découvert de nouvelles choses au cours de cette année ?

- Nous avons pu visiter notre mairie, c'était plein de surprises comme la découverte de la salle des archives que nous ne connaissions pas.

- Nous avons également eu une réunion en Mairie avec Rémi Roux. Cela nous a permis de poser des questions sur son rôle et sa fonction de conseillers pour le département et pour notre commune. Nous avons posé des questions plus personnelles comme les raisons qui l'ont poussé à se lancer en politique, son âge et bien d'autres. Nous lui avons également présenté nos actions et nos projets pour l'avenir. C'est avec intérêt qu'il nous a écouté, il s'est engagé à suivre notre parcours et nous aider dans nos projets, notamment pour l'amélioration du multi-sports.



Il y a quelque temps nous avons fait la visite de la nouvelle Station d'épuration de la commune grâce à Amandine Fiot qui a su nous captiver par ses explications.



Quelles autres actions avez-vous pu réaliser ?

- Nous avons été présents lors de la foire de printemps où nous avons réalisé une collecte en faveur du secours populaire qui s'est bien déroulée.

Nous tenons à remercier toutes les personnes pour leur générosité.

Les fleurs et légumes que vous avez offerts ont été plantés dans les jardins partagés à L'Argentière la Bessée.



Le 8 mai, nous étions présents lors de la cérémonie d'hommage. Nous avons lu le discours des anciens combattants.

Avez-vous autre chose à nous dire ?

- Oui! Nous vous rappelons qu'une boîte à idées est à votre disposition à l'extérieur de l'école.



Participez à la vie de votre commune en

déposant vos idées (sur papier libre), vos propositions et remarques. Elles peuvent être sportives, culturelles, sur la vie

du village... N'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées afin que nous puissions vous répondre. Enfants, adolescents, à vos idées !



DÉVIATION

Michel FRISON, maire et Steeve PEYRON, adjoint en charge de la déviation ont rencontré jeudi 19 mai, Chantal Eymeoud vice-présidente de La Région Sud afin de lui faire part de l'avancement des études concernant la déviation du village.

Chantal EYMEOUD a apporté à la municipalité le soutien de la Région concernant la variante 2, variante qui offre le meilleur bénéfice/coût.

Cette variante a eu la préférence de la municipalité et des participants à la concertation continue qui s'est déroulée en 2021.

L'intégralité du dossier qui a été remis à Chantal EYMEOUD est disponible sur notre site internet.



Cette même démarche est en cours auprès du Conseil Départemental.

La concertation réglementaire, initialement prévue au printemps, se déroulera en septembre/octobre. Lors de cette concertation la variante préférentielle sera choisie, suivront les études préalables à l'enquête publique puis l'enquête publique.



Le Comité Référent pour la Déviation

Plus d'infos sur la déviation à retrouver sur les sites :
www.larochederame.fr/vie-municipale/deviation/
<https://www.deviation-lrdr.fr/>



Mairie
de La Roche de Rame

Campagne de recrutement des pompiers volontaires

"Le centre de secours du canton compte actuellement 28 sapeurs-pompiers, tous volontaires. Trois sont employés communaux, les autres exercent leur métier dans le secteur privé. Le nombre d'interventions est en constante augmentation avec 400 sorties réalisées pour 2021. L'ensemble du personnel est volontaire et donne de son temps pour assurer les secours dans le secteur mais également dans tout le département. Ces dernières années, **le centre manque de plus en plus d'effectifs**, surtout en jours ouvrés et pendant les heures de travail.

Aussi, pour maintenir et pérenniser l'aide et les secours de proximité à la population du canton, **vous avez la possibilité d'intégrer l'équipe des sapeurs-pompiers présents sur la commune de l'Argentière-la-Bessée**. Quelques critères : avoir entre 16 et 55 ans, être apte médicalement et un minimum sportif, ne pas avoir eu de condamnation, être motivé et avoir du temps à donner.

Contactez le centre de secours au 06.81.36.14.72 ou au 06.75.69.26.69, ou encore le service volontariat du SDIS au 04.92.40.18.28.

Vous pouvez nous rendre visite les lundis soir à partir de 19h au centre de secours de la commune de l'Argentière, zone artisanale des Sablonnières où vous pourrez assister au changement de garde et ainsi poser toutes les questions souhaitées.

Les différents exercices organisés tout au long de l'été seront affichés sur le panneau lumineux d'informations de la commune, pour vous permettre d'assister aux différentes manœuvres des pompiers du canton. **Une journée porte ouverte sera organisée début septembre.**



AMÉNAGEMENT DU LAC

Le programme de travaux autour du lac se décline en deux tranches.

La première tranche de travaux d'aménagement du lac a reçu le soutien financier de l'État et de la Région permettant ainsi dans un avenir proche et dès cet automne si cela est possible de permettre la réalisation de cette première phase de travaux.

Lors de cette première tranche, **une attention particulière sera portée à concilier la fréquentation du site avec la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel** en particulier dans le cadre des matériaux employés, leur mise en œuvre, les coûts de fonctionnement induits ainsi que leur positionnement et la nature des divers équipements retenus.

Cette première étape a fait l'objet d'une validation par un écologue dont la mission se poursuivra sur l'ensemble de notre démarche.

Les travaux prévus sont :

- ▶ La réfection des murs de la piscine côté sud
- ▶ Le recalibrage du chemin piétonnier sur tout le tour du lac
- ▶ La réfection des berges dégradées du lac et la stabilisation des zones d'érosion
- ▶ La réfection de l'éclairage
- ▶ La réfection de l'arrosage des pelouses
- ▶ Le repositionnement des toilettes du parking sud plus près de la plage
- ▶ La mise en place d'une signalétique adaptée et pédagogique

La deuxième tranche de travaux pour laquelle les financements sont demandés est le complément indispensable de la tranche 1 de ce programme global du lac de La Roche de Rame.

Les travaux concerneront **les espaces annexes et indispensables à l'amélioration globale de l'accueil sur le site du lac.**

Ils concerneront :

- ▶ Le réaménagement du parking nord actuel du lac
- ▶ L'aménagement d'un parking éco-drainant en rive ouest de la RN94
- ▶ L'aménagement d'une vaste esplanade d'accès direct au lac.
- ▶ La création d'un nouvel accès direct depuis l'intérieur du village en connexion avec la voie verte reliant l'Argentière-la-Bessée avec le centre village de La Roche de Rame.
- ▶ L'aménagement de places de parking éco-responsables le long de la future extension du camping
- ▶ L'aménagement de divers équipements indispensables aux développements espérés des mobilités douces ainsi que divers mobiliers urbains nécessaires au fonctionnement global du lac.

Les travaux seront programmés pour l'automne 2023.

Le montant de ces travaux est de :

- 626 179,00 euros HT pour la première tranche financée à 70 %
- 651 205,00 euros HT pour la deuxième tranche financée à 80 %

Un fonds de concours a été demandé à la Communauté de communes du Pays des Écrins à hauteur de 100 000 euros pour l'ensemble des ces deux tranches réduisant ainsi notre autofinancement à 218 095,00 euros pour un total de 1 277 384,00 euros HT de travaux.



COMMERCE MULTI-SERVICES



Le commerce sur la place du monument aux morts va enfin voir le jour.

Les financements sont acquis et l'analyse des offres de travaux dans le cadre de la consultation des entreprises nous permet d'en lancer la construction dans les prochaines semaines.

Le commerce multi-services répondra, nous l'espérons, aux aspirations légitimes que vous avez été nombreuses et nombreux à nous manifester, de disposer sur notre commune d'un service de proximité ouvert toute l'année. Son but, outre les services qu'il proposera, sera de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social par le maintien d'un lieu de vie au cœur du village.

Ce futur commerce nous l'avons conçu, en fonction des besoins que vous nous avez exprimés, comme :

- ▀ Un lieu de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes d'ici et ailleurs.
- ▀ Un lieu de service : on peut y boire, y manger, y faire ses courses, ses achats de première nécessité.
- ▀ Un lieu de découverte : pour y découvrir et trouver les produits locaux, la bonne chair et la gourmandise des produits locaux, de terroir.
- ▀ Un lieu de fêtes : situé sur la place du village et en face du parc du château, il se veut le bistrot du pays. Il est au cœur de la vie du village et de son animation.

Le recrutement du futur gérant est en cours. Il participera à l'aménagement intérieur des locaux qui interviendra à la fin du chantier. L'ouverture du commerce interviendra à la fin du premier semestre 2023.

L'ambition est grande, l'équipe municipale en est consciente, elle est cependant légitime et le contexte qui y préside ne fait que nous encourager.

Son succès dépend de trois facteurs indispensables : le concept de ce commerce, celui ou celle qui le mettra en œuvre et la participation des Rochons.

Le dossier d'appel à candidature est à télécharger sur le site de la commune : www.larochederame.fr ou sur simple demande par mail à : mairie.rochederame@orange.fr

Peut-on tout jeter dans le « tout-à-l'égout » ?

L'appellation courante « tout-à-l'égout » est redoutable. Elle laisse entendre que l'on peut tout évacuer dans un système d'assainissement. La réalité est très différente.

Un système d'assainissement des eaux est constitué d'un réseau de collecte, d'ouvrages spéciaux mécaniques (types pompes) et d'ouvrages de traitement des eaux souvent biologiques. Il est dit « séparatif » lorsque les eaux pluviales sont évacuées séparément et rejetées souvent directement dans les rivières. Enfin, l'entretien de ce système nécessite de fréquentes interventions humaines. C'est pourquoi, on ne peut pas jeter n'importe quoi dans le système d'assainissement

Les lingettes comme les autres objets susceptibles de constituer des fils qui ne sont pas très rapidement solubles ou biodégradables (sacs plastiques, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, morceaux de tissus, etc.), posent de multiples problèmes: obstruction des réseaux de petit et moyen diamètre, y compris dans les immeubles ; mise en panne des pompes et des organes mobiles. Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements,...), d'environnement et même de santé publique (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).

Les produits toxiques (diluants, pesticides, résidus de peinture, etc.) non seulement ne sont pas épurés par la station d'épuration, mais ils sont également susceptibles d'intoxiquer les communautés d'algues et de bactéries qui la font fonctionner et donc de réduire son efficacité. Ils sont également extrêmement dangereux pour le personnel d'exploitation qui travaille dans les réseaux et peuvent être à l'origine d'accidents graves. Enfin, ils polluent les milieux aquatiques.

Les mégots de cigarettes, papiers gras, ou résidus divers introduits dans les bouches d'égout s'accumulent au fond des conduites qu'ils bouchent petit à petit, provoquant des odeurs désagréables et risquant de faire déborder les réseaux en cas de pluie. Lorsqu'ils sont lessivés par un orage, ils sont rejetés, souvent sans aucun traitement et viennent polluer les milieux aquatiques.

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. **Tous les autres déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères** s'ils ne sont pas toxiques, rapportés dans une déchetterie ou une filière spécialisée (par exemples pour les médicaments) dans le cas contraire. Ceci est vrai aussi bien pour les macro-polluants (ceux qui sont visibles) que pour les micropolluants, souvent plus dangereux encore pour la santé et pour l'environnement.



FIBRE OPTIQUE



Premier opérateur d'infrastructures indépendant de France



Premier opérateur d'infrastructures indépendant de France

Foire Aux Questions

ÉLIGIBILITÉ



EST-CE QUE MON LOGEMENT EST ÉLIGIBLE À LA FIBRE OPTIQUE ?

Pour le savoir, effectuez un test d'éligibilité sur notre site www.xpfibre.com ou sur le site d'un opérateur référencé sur votre réseau (cf. liste page 2).



MON TEST D'ÉLIGIBILITÉ INDIQUE « RÉSEAU EN COURS DE CONSTRUCTION » : SOUS QUEL DÉLAI SERAI-JE ÉLIGIBLE ?

Nous vous invitons à tester régulièrement votre éligibilité sur le site de XpFibre ou à solliciter les opérateurs référencés sur votre réseau (cf. liste page 2).



QUE FAIRE SI MON LOGEMENT N'EST PAS RÉFÉRENCÉ ?

1. Je n'ai pas de ligne téléphonique
Le propriétaire doit demander un devis et une intervention pour programmer les travaux d'adduction de votre logement sur www.xpfibre.com

2. J'ai une ligne téléphonique

Je suis en pavillon : faites une demande de référencement auprès de l'opérateur fibre que vous aurez choisi (cf. liste page 2), il se rapprochera de XpFibre pour faire le nécessaire. Ou remplissez le formulaire « création de nouvelle adresse » disponible sur www.xpfibre.com

Je suis en immeuble/copropriété : assurez-vous que votre syndic/bailleur a bien reçu, complété et renvoyé la convention d'immeuble dûment signée. Dans le cas contraire, pour obtenir une convention d'immeuble, votre syndicat de copropriété doit prendre contact avec XpFibre via le formulaire « Déclaration Immeuble neuf » disponible sur www.xpfibre.com.



DES TECHNICIENS FIBRE SONT PRÉSENTS DANS MA RUE : POURRAIS-JE BIENTÔT PROFITER DE LA FIBRE ?

Lorsque l'on déploie un réseau de fibre optique, différentes étapes doivent être respectées. Si vous apercevez des techniciens en train d'effectuer des travaux dans votre rue, cela ne signifie pas nécessairement que vous serez bientôt éligible à la fibre optique.

Nous vous invitons à tester régulièrement votre éligibilité sur www.xpfibre.com ou à manifester votre intérêt pour la fibre auprès des opérateurs référencés sur votre réseau (cf. liste page 2).



JE NE SUIS PAS ÉLIGIBLE À LA FIBRE DANS L'IMMÉDIAT ET IL N'Y PAS D'OFFRE ADSL SATISFAISANTE QUE PUIS-JE FAIRE POUR OBTENIR UNE CONNEXION INTERNET EN ATTENDANT LA FIBRE ?

Si vous êtes dans cette situation, des offres alternatives sont disponibles (Box 4G fixe, Satellite ou THD Radio). Contactez un opérateur (cf. liste page 2) pour vérifier votre éligibilité à ces technologies.



A noter: L'état a mis en place un guichet de cohésion numérique pour les personnes ne pouvant bénéficier de plus de 8 Mbit/s via les réseaux fixes. Plus d'informations sur: www.aménagement-numérique.gouv.fr

RACCORDEMENT



PUIS-JE DEMANDER UN PRÉ-RACCORDEMENT DE MON LOGEMENT AVANT DE CHOISIR MON OPÉRATEUR ?

Non. Le raccordement de votre logement n'est déclenché qu'à la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur.



QUEL EST LE DÉLAI D'ATTENTE POUR MON RACCORDEMENT ?

Le délai pour le raccordement d'un logement peut varier entre 4 à 8 semaines, une fois la commande passée par votre opérateur et reçue par XpFibre. (sous réserve de récupération et disponibilité des infrastructures télécoms existantes)



DOIS-JE MODIFIER MON INSTALLATION INTÉRIEURE POUR LA FIBRE ?

La Prise Terminale Optique (PTO) et la box seront installées à proximité de votre prise téléphonique actuelle ou pour les logements récents dans la partie télécom de votre coffret électrique. Vous pouvez demander de positionner la PTO dans une autre pièce. En fonction de la faisabilité technique, l'installateur pourra répondre favorablement à votre demande.



UN PROBLÈME SURVIENT LORS DU RACCORDEMENT ET LE TECHNICIEN ME RENVOIE VERS LA MAIRIE OU XpFibre

Votre seul interlocuteur reste votre opérateur. Il est inutile de vous rapprocher de la mairie ou de XpFibre. Lors du raccordement, le technicien effectuera un compte rendu d'installation :

- S'il est constaté un point de blocage en domaine public, le Support XpFibre apportera son aide et communiquera avec l'opérateur qui vous recontactera une fois le blocage levé pour finaliser le raccordement.
- S'il est constaté un point de blocage en domaine privé cela relève de la responsabilité du propriétaire du logement. Il doit alors, réparer ou remplacer à ses frais, le fourreau défectueux. C'est le seul cas dans lequel, vous devrez alors intervenir.

Quelques conseils techniques pour remettre aux normes votre adduction :

Le ou les fourreaux sont de type PVC 42/45mm de diamètre ou une gaine télécom verte de 30 mm de diamètre (avec un intérieur lisse) jusqu'à la limite de votre propriété dans un regard 40/40. Ne pas oublier d'installer un grillage avertisseur vert à 30 cm au-dessus du réseau à construire



COMBIEN ME COÛTE UN RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE ?

Les conditions d'accès à la fibre peuvent varier en fonction des réseaux et des opérateurs. Se renseigner directement auprès des opérateurs de services.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE RACCORDEMENT

Afin de faciliter l'accès au technicien le jour de votre raccordement :

- Déplacer vos meubles lourds
- Vérifier la praticabilité de votre fourreau télécom sur le domaine privé en cas de raccordement souterrain
- Élaguer la végétation extérieure qui pourrait gêner le raccordement aérien

OPÉRATEURS



QUELS SONT MES CHOIX D'OPÉRATEURS ?

Les réseaux fibre exploités par XpFibre sont ouverts à tous les opérateurs de services désirant vous proposer leur abonnement fibre. Liste des opérateurs sur l'ensemble de nos réseaux au 20/10/21 (pouvant varier selon le réseau et la commune)

INFORMATION	SAV	
BOUYGUES TELECOM	3106	1064
COMCABLE	0671606145	0969360120
CORLIOLIS	09 70 71 55 55	09 70 14 36 36
FREE	10 44	32 44
KIWI	09 80 50 12 12	09 80 50 12 12
K-NET	09 72 350 350	09 72 350 350
NORDNET	34 20	34 20
ORANGE	39 00	39 00
OZONE	09 73 01 10 00	09 73 01 10 00
SFR	10 99	10 23
VIDEOFUTUR	01 86 56 56 56	09 70 25 26 27



VAIS-JE SUBIR UNE INTERRUPTION DE SERVICE LORSQUE JE VAIS BASCULER DE L'ADSL À LA FIBRE OPTIQUE ?

Non, à condition de ne pas demander la résiliation de votre ligne ADSL avant d'avoir l'accès à vos services fibre. Votre opérateur vous renseignera sur les démarches à suivre.



COMMENT ARRIVE LA FIBRE JUSQU'EN LIMITE DE MA PROPRIÉTÉ ?

Le parcours utilisé par XpFibre pour déployer la fibre est celui du câble téléphonique installé historiquement.

Si votre rue est desservie en aérien : nous utilisons les poteaux existants appartenant à Orange ou Enedis.

Si votre rue est desservie en sous-terrain : nous déployons la fibre dans les fourreaux existants soit principalement ceux réservés aux réseaux télécoms ou appartenant à votre commune.

Si votre rue est desservie en façade : nous déployons la fibre en suivant le cheminement existant des réseaux télécoms. Dans ce cas, le passage de la fibre nécessite la pose de boîtiers sur les façades. Cette dernière est conditionnée par l'autorisation des propriétaires. Une non-réponse ou un refus de conventionnement peut bloquer l'accès à la fibre pour plusieurs voisins.

SAV



JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS AVEC MON INSTALLATION FIBRE

QUELQUES EXEMPLES :

- Mon boîtier fibre ne fonctionne plus (voyant rouge, vert clignotant ou éteint)
- J'ai une absence de service totale ou partielle
- J'ai besoin de déplacer ma prise optique
- Mon installation fibre à l'intérieur de mon logement est abîmée
- Des intempéries ont abîmé les installations télécoms extérieures



QUE DOIS-JE FAIRE ?

Votre opérateur est votre contact privilégié : rapprochez-vous de son service client afin d'effectuer un premier diagnostic en ligne. XpFibre sera contacté par votre opérateur si nécessaire.



LES BOÎTIERS OU ARMOIRES RESTENT OUVERTES APRÈS LE PASSAGE DU TECHNICIEN : EST-CE DANGEREUX ?

La fibre est une technologie passive qui ne transporte pas de courant électrique. Par conséquent, il n'y a aucun danger de court-circuit ou de perte de service si un boîtier est ouvert. Seul un acte de malveillance pourrait entraîner une coupure de service.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous constatons à divers endroits du village le non-respect de la signalisation routière et plus particulièrement au niveau des intersections avec le franchissement du marquage au sol sans marquer l'arrêt (panneau STOP).

Le stop se matérialise généralement par une bande blanche sur la route à l'aplomb d'un panneau de signalisation routière de forme octogonale.

Le mot "STOP" y est écrit en blanc sur un fond rouge.

Cette signalisation impose l'arrêt total du véhicule avant de pouvoir repartir. Sous réserve bien entendu de céder la priorité à gauche et à droite.

Afin de réguler la circulation des usagers de la route, les intersections et les priorités permettent d'établir un ordre de passage. Ne pas les respecter peut entraîner de graves accidents de la circulation.

Exemple d'une intersection dans le village où est constatée régulièrement le non-respect de cette réglementation : le carrefour du Bathéoud/Coutin.

La visibilité au niveau de ce carrefour pour les automobilistes qui descendent du Bathéoud est mauvaise et empêche de voir si un véhicule, un piéton ou un animal arrive de la droite. L'arrêt est donc IMPÉRATIF et OBLIGATOIRE pour garantir la sécurité de tous.

Merci de votre compréhension



POINT SUR LES PROJETS DE RÉHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER FOURRAT



Dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, la communauté de commune du Pays des Écrins a acquis en décembre 2015, pour le compte de la commune de La Roche de Rame, l'ensemble immobilier Fourrat.

D'une surface de 4000 m² dont 1000 m² de surface bâtie cet ensemble est constitué d'un hôtel avec ses dépendances (30 chambres et 12 garages), d'un immeuble (9 appartements) et de terrains constructibles.

La commune a en charge de trouver les solutions qui permettront de redonner vie à ce domaine situé au cœur du village et laissé à l'abandon depuis les années 90 par ses anciens propriétaires.

Des contacts ont été pris avec des professionnels de l'immobilier et nous espérons une solution d'ici quelques mois.

L'hôtel ayant été abandonné avec tout son mobilier, pour que l'offre soit plus attractive, il est nécessaire de vider les bâtiments.

Tout ce qui est récupérable a été entreposé dans la grande salle de restaurant du rez-de-chaussée de l'hôtel.

Avant de faire appel à des brocanteurs ou à La Miraille, **une vente réservée prioritairement aux habitants du village est prévue le samedi 17 septembre.**

Les modalités de cette exposition-vente seront communiquées début septembre.

Les documents relatifs au passé de l'hôtel sont en cours de numérisation et nous espérons pouvoir les exposer le 17 septembre.

ÉCOLE

Notre sortie au Printemps du livre à Veynes

Nous sommes allés à Veynes le jeudi 19 mai 2022 au printemps du livre dont le thème principal était l'alimentation. Nous avons fait plusieurs ateliers :

Le premier atelier a été sur la chaîne alimentaire. Nous avons appris que la chaîne alimentaire commence toujours par un végétal qui se fait manger par un animal qui lui-même va se faire manger par un autre animal.



Le deuxième atelier était un spectacle qui s'appelait « La mousse au chocolat ». À la fin du spectacle, nous avons reçu la recette de la mousse au chocolat. L'actrice du spectacle était Julie, la maman de Zélie

Nous avons un peu marché et nous avons trouvé des tables à l'ombre pour pique-niquer.



L'après-midi, nous avons fait un nouvel atelier qui consistait à reproduire des tableaux avec des végétaux séchés à la manière d'Arcimboldo. Et nous avons aussi rencontré une apicultrice qui nous a expliqué comment faire du miel. Nous avons pu déguster du miel de lavande.



Nous sommes allés remplir nos bouteilles d'eau et nous avons fait une bataille d'eau à la fontaine avant d'aller rencontrer Elsa Devernois, auteure de livres pour enfants.

Nous lui avons posé des questions et nous avons appris qu'elle a écrit 250 livres. En moyenne, elle écrit un livre par mois et elle gagne 20 centimes par livres vendus. Elle nous a aussi expliqué comment on fabrique un livre.

Nous avons marché dans Veynes pour rejoindre le bus pour rentrer à La Roche de Rame.

Charlène : C'était très bien la journée et je me suis bien amusée.

Lily : On a beaucoup marché mais c'était bien.

Ugo : J'ai bien aimé la bataille d'eau.

Emir : Il faisait chaud, c'était cool !

Océane : J'aimais bien marcher.

Sarah : Mon atelier préféré c'était le spectacle.

Tim : Nous avons appris plein de choses sur les animaux.

Taoufik : J'ai bien aimé parce que c'était la première fois que j'allais à Veynes.

Shaina : J'ai bien aimé car la journée était rigolote.

ÉCOLE

Les plus grands lisent aux plus petits

Déon Mais j'aime bien faire la lecture aux petits parce qu'ils sont attentifs. Mais ils ne comptent pas tous, et il y en a qui font ce qu'ils veulent.

Osane J'aime lire aux petits car ils écoutent, ils aiment bien que on leur lise une histoire et ils nous réclame une histoire.

Liam J'aime bien lire aux CP et grand section parce qu'ils aiment bien l'Histoire que je leur lis mais parfois non.

Rabim J'aime parce que mélanger des classe pour lire à des plus petits c'est génial. J'aime aussi lire une histoire que des autres ne connaissent pas.

Liam J'ai bien aimé lire aux petits car ils écoutent beaucoup.



ETHAN J'aime parce que ça permet de faire connaissance avec les plus petits que nous.

Matys J'adore ça car j'aime lire à des plus petits.
Séam J'aime bien parce que les petits ne font pas d'impair.

Réxane J'aime bien parce qu'ils sont attentifs et ils aiment l'histoire.

Alban Moi j'aime car ça nous entraîne à bien lire et ça leur plaît.

Julia J'aime lire aux petits parce qu'on prend un temps avec eux et en plus ils aiment bien qu'on leur lise un livre. On rigole bien !

Nagda J'aime le faire car cela permet de lire.

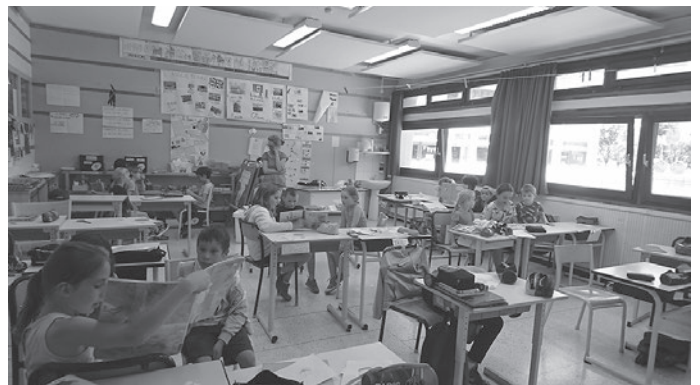
Giorgia J'aime bien lire aux plus petits parce que je trouve que ça leur plaît beaucoup et puis on peut rigoler avec eux !



Nimo J'aime bien lire aux petits parce que ça me va mieux et d'autres petit que j'aime bien.

Efe J'aime j'aime parce que je m'entraîne à lire et parce qu'ils sont contents.

Justin J'aime car la plupart des enfants écoutent et car ils sont mignons.



Là où il y a des histoires, il y a du plaisir.

Les élèves de CM

J'aime parce que ça permet de se détendre, de lire à haute voix au lieu de le faire dans sa tête. Et depuis que j'ai eu mon appareil dentaire j'ai un peu de mal à parler sans zozoter et du coup ça m'aide à le faire et ça me permet de m'améliorer en lecture. Maintenant ma lecture est plus fluide qu'avant et c'est amusant et au moins on apprend le nom d'autres petits et on connaît plus de petits que on ignorait avant. Et ça permet de relire des livres considérés comme des sois disant livre de petit, qui sont aussi bien que des livres comme des romans. Et aller dans des classes où on était avant ça peut ramener des souvenirs, on fait plaisir aux petits. Ça nous permet de s'évader de penser à autre chose, de passer un bon moment.



LES RÉFLEXES ÉCONOMES



- Ne laissez **pas allumé 24h/24** votre ordinateur si vous ne vous en servez pas.
- Éteignez l'écran si vous ne vous en servez pas pendant **plus d'un quart d'heure**, il supporte très bien les extinctions et allumages répétés !
- Éteignez l'imprimante jet d'encre entre deux impressions, puisqu'elle n'a pas besoin de préchauffage.
- **Débranchez la prise** de l'ordinateur pour l'éteindre totalement. Un ordinateur éteint mais encore branché continue à consommer de l'électricité.
- **15 à 50 équipements par foyer sont en veille**. Eteindre les appareils en veille permet de faire de substantielles économies (**jusqu'à 10% de notre facture d'électricité !**), mais aussi de préserver le matériel.
- Utilisez des **multiprises à interrupteur** qui permettent de brancher plusieurs appareils ensemble et de les éteindre tous en même temps.
- Ne pas laisser brancher les batteries des téléphones plus que nécessaire
- **Baissez la température d'1°C** permet de réduire sa facture d'environ **7 %**.
- Adaptez l'éclairage de votre pièce au cours de la journée, même avec des ampoules LED, une lumière en plein jour consomme



Pour en savoir plus sur les façons d'agir au quotidien :

- <https://www.precarite-energie.org/wp-content/uploads/2021/06/guide-pratique-reduire-facture-electricite.pdf>
- <https://librairie.ademe.fr/cadic/250/infographie-comment-teletravailler-leger.pdf?modal=false>
- <https://librairie.ademe.fr/cadic/2351/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf?modal=false>



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le volontariat territorial en administration

Contrat de relance et de
transition écologique



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbriançonnais.fr



TRAVAUX

Rénovation de la Salle polyvalente

Les travaux ont commencé début mai par l'isolation des façades en premier lieu avec l'entreprise Kars et associés de l'Argentière-la-Bessée pour un coup de 30 408 euros TTC.



Durance Charpentes a ensuite pris le relais pour l'isolation de la toiture. Les travaux sont prévus jusqu'à mi-août. Une couverture en tôle et trois velux seront ajoutés afin



de faire entrer davantage de lumière dans la salle. Le coût de ce deuxième investissement est de 112 623,27 euros TTC. La commune a obtenu des subventions à hauteur de 88 763,35 euros de la DSIL 2021 exceptionnelle de 40% et de la DETR pour 30% des travaux.

Travaux en cours rive gauche torrent de Bouchouse

Le SyME 05 (Syndicat Mixte d'Électricité 05) qui est l'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'énergie sur le département des Hautes-Alpes, réalise actuellement des travaux de sécurisation et de renforcement du réseau électrique sur notre commune. Les réseaux électriques ainsi que l'éclairage public et les réseaux de télécommunication seront enfouis. Les mâts et les foyers du réseau d'éclairage public seront remplacés sur les tronçons concernés par la mise en souterrain.

Actuellement, la première tranche est en travaux, c'est la rive gauche du torrent de Bouchouse entre le pont du Claux et celui du Moulin, coût total 118 150 € dont 65 465 € pour la commune.

Dans les années suivantes, se réaliseront les deux autres tranches : rive droite du torrent de Bouchouse entre le pont du Claux et celui du Moulin coût total 181 217 € dont 77 036 € pour la commune puis le hameau du Serre 86 675 € dont 33 075 € pour la commune.

Éclairage public

D'autre part, pour les réseaux d'éclairage public, le SIGDEP (Syndicat Intercommunal Guill Durance d'Éclairage Public) composé de 19 communes du Guillestrois, Queyras et Argentiérois élabore un projet visant à réaliser des économies d'énergies, réduire les nuisances environnementales et diminuer les coûts de fonctionnement. En effet, l'éclairage public a un impact négatif sur la faune et la flore, la réglementation conduit à faire évoluer les installations dans le bon sens.

Actuellement le parc d'éclairage public est constitué majoritairement de lampes au sodium qui sont énergivores, le projet consiste à remplacer ces lampes à par des lampes à LED qui sont plus économiques, leur durée de vie est aussi supérieure. L'objectif est d'éclairer juste, au bon endroit, au bon moment, avec une couleur de lumière adaptée afin de définir un paysage lumineux cohérent et harmonieux au sein des collectivités et respecter les chartes des parcs nationaux et régionaux.

Le SDAL (Schéma directeur d'aménagement lumière) a été élaboré et sera décliné en un programme de rénovation des installations : remplacement des candélabre et foyers obsolètes, choix de couleurs chaudes, intensité d'éclairage adaptée au type de voie, programmation d'extinction ou d'abaissement de luminosité en fonction de l'usage des zones. Les recherches de financements auprès du Département, de la Région, de Natura 2000, de l'ADEME, du PETR, de l'État et de l'Europe sont en cours.

Estimation Coût des travaux pour notre commune : 300 000 €

CENTRE ÉQUESTRE LES CRINS DE LA ROCHE

Depuis le 9 avril, La Roche de Rame accueille l'association "Serre chevalier équitation" qui a pris tout récemment le nom des "Crins de La Roche".

Ce centre équestre, affilié et labellisé à la fédération française d'équitation, est une école d'équitation depuis 2013 destinée à former les cavaliers tout au long de l'année. Plusieurs cavaliers participent d'ailleurs à des compétitions comme le championnat de France.

Mais le centre propose également des activités variées telles des balades, des animations ciblées sur des thèmes et aussi des stages pour les habitants de la vallée et pour les touristes. Quel que soit votre niveau, les sorties en balades sont possibles et organisées chaque jour durant l'été.

Les activités sont encadrées par une monitrice diplômée d'État.

Des cours et des stages sont également organisés tous les jours selon le niveau et l'âge des cavaliers. Ouvert tous les jours de 9h-12h et 13h30-18h



SERRE CHEVALIER ÉQUITATION

Le centre équestre est géré par l'association "Serre Chevalier Équitation" (association loi 1901) depuis 2013.

La gérance bénévole est assurée par 6 membres.

Le centre équestre emploie 3 salariés, 1 élève monitrice et 2 apprenties.



Alice

Monitrice diplômée d'État, diplômée du BP depuis 2011. Ancienne cavalière de l'équipe de France CCE et ancienne employée cavalier professionnel" CSO



Camille

Élève monitrice



Julie

Palefrenière et soigneuse



Mathilde

Palefrenière et soigneuse



Emy

Apprentie



Mady

Apprentie

**À l'heure actuelle nous comptons :
112 adhérents et 95 licenciés FFE**

RENSEIGNEMENTS
06 67 38 58 87
www.serrechevalier-equitation.com



LA BIBLIOTHÈQUE VOUS INFORME

La bibliothèque poursuit son petit bonhomme de chemin et les bénévoles continuent à accueillir leurs lecteurs, lectrices avec plaisir. Si les lectures avec les CP et moyenne section se déroulent directement à l'école, ce dernier trimestre de l'année scolaire a enregistré la venue de la maternelle à la bibliothèque, un très bon moment partagé.

Nous espérons que l'aventure se poursuivra dès le mois de septembre. Quelques livres et albums ont été acquis ce printemps tels que : « les fossoyeurs », «Connemara », «Il faut sauver Molière », «Blasphème », «Encabanée », «la déraison », «la ritournelle », «Si haute soit la montagne », Waluk- la grande traversée tome 1 »... autant de récits, romans, ou romans policiers à découvrir. Le bibliobus apporte une nouvelle livraison d'ouvrages le 5 juillet prochain.

La bibliothèque sera exceptionnelle fermée les mercredis 13 juillet et 10 août 2022. Nous vous souhaitons un été joyeux, de belles vacances et des lectures dépaysantes.

Martine, Simone, Mireille



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2021

Présents : Michel FRISON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Amandine FIOT, Bruno LAROCHE, Vincent RICHE, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY Olivier CHIENNO, Mélanie COURCIER

Pouvoirs :

Steeve PEYRON donne pouvoir à Michel FRISON

Marie BAILLARD donne pouvoir à Michel FRISON

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Michel MOYNIER

Absentes excusées : Geneviève MARTIN, Delphine THAENS,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/12/2021 : vote à l'unanimité

) **Secrétaire de séance :** Frédérique PASQUALI BARTHELEMY (élue à l'unanimité)

3) Délibérations

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022. DSIL 2022. FRAT-REGION AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LAC. 2 EME TRANCHE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux prévus aux abords du lac. La première tranche de travaux devrait démarrer dès l'automne 2022, il convient donc d'approuver le plan de financement ainsi que les demandes de subvention pour la deuxième tranche. Cette tranche comporte les travaux suivants :

Aménagement de l'entrée nord du lac avec création et réaménagement de parkings

Création d'un nouvel accès depuis le village en relation avec la voie verte de l'Argentière-la Bessée

Le montant total des travaux s'élève à 651 205 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter des financements de l'État dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2022 ainsi que de la Région dans le cadre du FRAT 2022 en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des travaux		651 205 euros HT
Subvention ÉTAT DETR 2022	40 %	260 482 euros
Subvention ETAT-DSIL 2022	10 %	65 120 euros
Subvention REGION-FRAT 2022	30 %	195 362 euros
Autofinancement communal	20 %	130 241 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.

- Sollicitent des financements de l'État dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2022 ainsi que de la Région dans le cadre du FRAT 2022 en adoptant le plan de financement ci-dessus.

OBJET : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'événements tels que les départs à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage ou le Noël des agents, il convient, à la demande du Trésorier, de voter une délibération.

Il propose donc aux conseillers municipaux de délibérer sur un montant maximum de 150 euros par agent.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, :

Valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires dans le cadre de ces événements dans la limite de 150 euros.

Préciser que ces crédits seront prévus au budget

4) Questions diverses :

Michel MOYNIER va s'occuper auprès de la Communauté de communes du Pays des Écrins du recensement de la signalisation touristique sur la commune.

L'adressage est en cours sur la commune et facilitera à terme la recherche d'adresses et la livraison du courrier par le facteur.

Travaux salle polyvalente : la recherche d'un charpentier est en cours pour procéder à l'isolation du toit avant l'isolation des murs. On constate une augmentation très importante du coût des travaux de charpente sur le haut du département. Au-delà de l'inflation des matériaux. Cette hausse, si elle n'est pas contenue, ne permettrait pas la réalisation de ces travaux.

Bruno LAROCHE : point de l'hôtel Fourrat. Une rencontre aura lieu lundi 20/12/2021 avec la Communauté de communes du Pays des Écrins au sujet de l'avancement de la convention.

Un rendez-vous doit avoir lieu prochainement avec un prestataire d'activités touristiques et sportives, qui souhaite **délocaliser son siège social** et pourquoi pas racheter la partie hôtel.

Antoine Marache, architecte, a présenté une esquisse d'un projet d'aménagement de l'Hôtel Fourrat et des locaux annexes.

Michel FRISON : projet de centre équestre : un rendez-vous a été demandé avec la DDT au sujet de ce projet.

Réponse négative à la demande de déclaration d'un particulier d'installer une activité Kayak près de la Durance avec une caravane pour habitation. Le PLU n'accepte pas ce genre d'activités et le P.P.R ne permet pas de logement sur la zone.

Un bloc de boîte aux lettres pour les associations sera déposé pour les associations près de l'Espace Château, Lucéo a fait la même demande pour les entreprises situées sur son site.

Mélanie COURCIER : un rendez-vous va être programmé avec le bureau d'études pour l'extension du groupe scolaire.

Amandine FIOT : le schéma directeur d'eau potable a mis en avant la nécessité de faire des travaux sur le réseau pour renouveler les conduites fuyantes. Le montant des travaux prévus est de 900 000 euros subventionnés à 70 % avec le



renouvellement de 100 compteurs par sur 5 ans. M. le Maire précise que le budget de l'eau dégage un excédent propre à financer ces futurs travaux.
Frédérique PASQUALI BARTHELEMY: remercie toutes les personnes (associations, CMJ, élus, particuliers...) pour leur implication dans l'organisation du marché de Noël cette année qui a été une réussite pour la première fois. L'Arbre de Noël s'est très bien passé aussi, les enfants étaient contents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2022

Présents: Marie BAILLARD, Steeve PEYRON, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Olivier CHIENNO, Mélanie COURCIER, Geneviève MARTIN,

Pouvoirs:

Michel FRISON donne pouvoir à Steeve PEYRON

Daniel ALLARD donne pouvoir à Olivier CHIENNO

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Bruno LAROCHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Vincent RICHE donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

Absentes excusées: Delphine THAENS

Absente: Amandine FIOT

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/12/2021: vote à l'unanimité

) **Secrétaire de séance**: Steeve PEYRON (élu à l'unanimité)

3) Délibérations

Madame la première adjointe informe les membres du conseil municipal du courrier reçu du cabinet Notarial de Maître Magali FICI en date du 23 décembre 2021.

Monsieur Pierre ALBRAND a désigné la commune de La Roche de Rame comme légataire de l'ensemble de ses biens immobiliers ainsi que d'une somme de 10 000 euros pour l'entretien du monument aux morts et de l'Eglise.

Les parcelles objet du legs sont les suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Surface	PLU	PPR
A	562	LA PLANCHETTE	668	A	B9
B	160	LES HAUDOULS	1150	Nn	R3
B	204	LES HAUDOULS	550	Nn	B11
B	212	LES HAUDOULS	875	Nn	R3/B11
B	214	LES HAUDOULS	275	Nn	B11
B	358	CHAVI	198	Nn	B11
B	375	CHAVI	190	Nn	B11
B	393	CHAVI	302	Nn	B11
B	404	CHAVI	106	Nn	B11/R2
B	472	CHAVI	57	Nn	NR
B	512	SERRE DES BRUNS	478	Nn	R3/B1
B	525	SERRE DES BRUNS	494	Nn	B11/R3
B	529	SERRE DES BRUNS	212	Nn	B11/R2
B	775	LES BRUNS	283	Nn	B1/R3
B	827	LE GOUTAIL	541	A/Nn	NR
B	829	LE GOUTAIL	78	A	NR
B	844	LE GOUTAIL	314	A	B2
B	872	LE GOUTAIL	130	UB3	B2
B	966	LAPARAU	207	A	R7
B	967	LAPARAU	430	A	R7
B	1071	LES GRAVIERES	24	A	R5
B	1072	LES GRAVIERES	325	A	B6/R5
B	1077	LES GRAVIERES	60	A	B6/R5
B	1078	LES GRAVIERES	1101	A	B6/R5
C	16	LES DUCS	793	Nn	NE

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

C	17	LES DUCS	250	Nn	NE
C	20	LES DUCS	404	Nn	NE
C	38	LES TERRASSES	1147	Nn	NE
C	202	CHAMP GARCIN	840	Nn	NE
C	204	CHAMP GARCIN	420	Nn	NE
C	206	CHAMP GARCIN	206	Nn	NE
C	207	CHAMP GARCIN	27	Nn	NE
C	209	CHAMP GARCIN	665	Nn	NE
C	528	MATRAS	262	Nn	R3
C	606	SERRE DUC	673	Nn	R3
C	1054	LES CROSES	497	A	R1
C	1594	LES MASSIEYES	535		
C	1589	LES MASSIEYES	850	A	R6
C	1621	LES SAGNES	267	UB3	B9
C	1640	LES SAGNES	275	A	B9
C	1658	LES SAGNES	123	A	B9/R3
C	1659	LES SAGNES	162	A	B9/R3
C	1661	LES SAGNES	161	A	B9
C	1933	LES PAROTS	656	NI	R7
D	369	BEL PINET	7165	Nn	NE
E	691	BOUCHIET	342	Nn	NE
E	705	BOUCHIET	217	Nn	NE
E	710	BOUCHIET	240	Nn	NE
E	715	BOUCHIET	706	Nn	NE
E	722	BOUCHIET	176	Nn	NE
E	851	LES MOUNIERS	656	Nn	R3
B	520	SERRE DES BRUNS BND	299	Nn	R3
B	522	SERRE DES BRUNS	391		

Vu l'article L. 2242-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la condition grevant ce don et portant sur une charge financière, il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour l'accepter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Accepte le don des parcelles pré citées

Accepte la somme de 10.000 Euros pour l'entretien du monument aux morts et de l'Eglise

Autorise Monsieur Le Maire a signé tous les actes auprès de Maître FICI

Autorise le paiement des frais d'attestation immobilière ainsi que la quote-part de frais de la déclaration de succession

Précise que la commune est exonérée des droits de mutation en vertu de l'article 794 I du Code Général des Impôts

OBJET : ATTRIBUTION D'UN BAIL PROFESSIONNEL LOCAL SUR LE RIOU

Madame la première adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal le bail de location professionnel signé avec Madame Carole Pellissier, Messieurs Clément Belmahdi et Ugo Cavalier pour un local situé sur le Riou afin d'y créer un cabinet de kinésithérapie.

Madame la première adjointe rappelle qu'il a été signé un bail professionnel à compter du 1er Novembre 2020, pour un montant de loyer mensuel à 400 euros HT.

Conditions particulières :

Il était prévu qu'en contrepartie de travaux d'aménagement consistant principalement à la création de trois box et d'un gymnase le montant du loyer était réduit à 200 euros HT jusqu'au 31 janvier 2022.

Malgré les sollicitations de la mairie auprès de différentes entreprises, les travaux lui incombant n'ont pu être effectués ; changement de la porte d'entrée et chauffage réversible à réparer.

Madame la première adjointe propose aux membres du conseil municipal de maintenir le loyer à 200 Euros HT jusqu'au 31 Mai 2022 inclus afin de composer des frais inhérents au chauffage au locataire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

1 - Approuvent l'exposé de Madame la première adjointe

2 - Autorisent Madame la première adjointe à signer avec la SCM un avenant au contrat de location pour un montant de 200 euros HT jusqu'au 31 Mai 2022.

3 - Prend note que la mairie se chargera de rédiger l'avenant au bail professionnel.



OBJET: ACQUISITION D'UNE PARCELLE QUARTIER LA FARE

Madame la première adjointe rapporte aux membres du conseil municipal les négociations entre Monsieur Marcel Sarde et la commune pour l'acquisition de la forge et du four situés La Fare.

En date du 11 Juillet 2011 la commune a délibéré pour acter cet échange et aurait du devenir propriétaire des parcelles bâties et non bâtie suivantes :

C 2449

C 2453

C2452

C1226

Il se trouve que la parcelle C1226 n'a pas été intégrée dans les pièces administratives – Acte notarial et délibération du conseil municipal de 2011.

La succession de Monsieur Sarde a sollicité la commune afin de régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle dessert la Forge dont la commune est propriétaire il est de l'intérêt public de régulariser cette situation.

Après avoir pris connaissance des termes de l'échange, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

approuvent l'exposé de Madame la première adjointe

approuvent l'acquisition de la parcelle tel que décrit ci-dessus,

autorisent Monsieur Le Maire a signé toutes les pièces administratives

indiquent que les frais d'acte inhérents à cette régularisation seront à la charge de la commune

OBJET: DÉNOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Madame la première adjointe informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue de chemin ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, à l'unanimité, :

Valide:

Le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune

Valide:

Les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération)

Autorise:

Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Questions diverses

Paul BASSA : pour quelles raisons il n'a pas été mentionné de noms de personnes illustres dans cette dénomination.

Marie BAILLARD : le groupe de travail en charge de la dénomination des voies a utilisé uniquement les noms actuels ou historiques.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/02/2022

Présents : Michel FRISON, Marie BAILLARD, Steeve PEYRON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Bruno LAROCHE, Paul BASSA, Olivier CHIENNO, Mélanie COURCIER, Amandine FIOT,

Pouvoirs:

Geneviève MARTIN, donne pouvoir à Marie BAILLARD

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Vincent RICHE donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

Absente excusée : Delphine THAENS

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/02/2022: vote à l'unanimité

) **Secrétaire de séance** : Daniel ALLARD (élu à l'unanimité)

3) **Délibérations**

OBJET: CONVENTION AVEC LE SYME 05 POUR LA SÉCURISATION DU POSTE LE MAS RIVE GAUCHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication le long du torrent du Bouchouze

Il propose au Conseil Municipal de signer une convention entre la commune et le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes portant sur la sécurisation de réseau de distribution publique d'énergie électrique 230/400 V issu du Poste LE MAS rive gauche.

Le Coût des travaux s'élève à 89 150.00 euros HT et la participation communale sera donc de 33 150.00 euros HT (36 465.00 euros en tenant compte du taux de tolérance).

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention précitée.

OBJET: LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ADAPTÉE. MAÎTRISE D'ŒUVRE. AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LAC. 1ÈRE TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement des abords du lac. 1ère tranche dont les travaux devraient démarrer dès cet automne.

Cette 1ère tranche se décompose de la manière suivante :



Aménagement des berges du lac permettant de rénover ou de créer des infrastructures de qualité pour le public tout en valorisant son patrimoine naturel et création de sanitaires.

Il précise que la procédure pour lancer ce marché d'études est la procédure adaptée (en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique).

Il propose donc de lancer cette procédure adaptée concernant la mission de MAÎTRISE d'œuvre pour l'aménagement des abords du lac de la Roche de Rame (1ère tranche aménagement des berges et création de sanitaires)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité, :

De lancer un marché a procédure adaptée pour la mission de MAÎTRISE d'œuvre pour l'aménagement des abords du lac (1ère tranche)

Autorisent monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents relatifs au lancement de cette procédure adaptée de MAÎTRISE d'œuvre.

Questions diverses

Michel FRISON : une discussion a eu lieu lors du dernier conseil communautaire au sujet de l'éventuelle suppression des fonds de concours attribués par la Communauté de communes aux communes. Cependant le président ne le souhaite pas. Un fond de concours sera donc demandé pour les travaux d'aménagement du lac.

Marie BAILLARD : de la part d'Isabelle Lamiche: le projet de cabane héliportable prêtée par le parc du Queyras est en bonne voie, il devrait aboutir pour cet été.

Steeve PEYRON : les services de l'État devant respecter le droit de réserve avant les élections, l'étude sur la déviation continue mais la DREAL ne se déplace plus pour des réunions conformément aux exigences de la période électorale à venir.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2022

Présents : Michel FRISON, Marie BAILLARD, Steeve PEYRON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Bruno LAROCHE, Paul BASSA, Olivier CHIENNO, Mélanie COURCIER, Amandine FIOT, Vincent RICHE

Pouvoirs :

Isabelle LAMICHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Absente excusée : Delphine THAENS

Absente : Geneviève MARTIN

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04/02/2022 : vote à l'unanimité

) **Secrétaire de séance** : Marie BAILLARD (élue à l'unanimité)

Compte rendu des commissions

Commission développement économique – tourisme- commerce :

Michel MOYNIER présente un compte rendu de la commission du 25/02/2022. Les sujets suivants ont été abordés :

Point sur l'hôtel Fourrat: une procédure d'AMI (Appel à Manifestation d'Interêt) va être lancée.

Une foire aux plants se tiendra le 22/05/2022 dans le parc du Château.

L'appel à projet pour le commerce a été publié.

Installation d'un pédopsychiatre au 1^{er} étage de la mairie à partir du mois de juin 2022.

Ouverture du centre équestre: une journée porte ouverte se tiendra le 17/04/2022 au stade de La Roche de Rame.

Bruno LAROCHE : une rencontre se tiendra le 10/05/2022 entre l'Office Intercommunal du tourisme et les socios professionnels de la commune.

Le projet de location du chalet d'info au lac durant la saison d'été afin d'ouvrir un petit commerce épicerie de fruits et légumes, jus de fruit et vente de forfaits pour l'Aquapark. Cette location sera finalisée dans un premier temps pour une année. Elle devra se faire dans le cadre d'une information et mise en concurrence la plus ouverte possible.

Groupe de travail groupe scolaire :

Mélanie COURCIER : une rencontre a eu lieu avec la directrice de l'école. Celle-ci a besoin de deux entrées ainsi que de la construction d'une salle de motricité.

Une réunion a également eu lieu le 10/03/2022 entre élus afin d'étudier les différents scénarii proposés par le cabinet Flores. Le souhait des élus est de ne pas utiliser l'étage, ne pas créer de 5^{ème} classe vide pour le moment. Le projet de l'école devra être évolutif en fonction des effectifs de l'école.

Commission Finances :

La commission a travaillé sur les comptes administratifs 2021 et sur une ébauche de budgets prévisionnels 2022 notamment par l'examen des programmes d'investissement 2022 dans une perspective d'investissement à moyen et long terme.

Commission associations, évènements et culture :

Marie BAILLARD :

Un avenant a été signé avec l'association Croq'Jeux au sujet de l'utilisation de la salle polyvalente et des états des lieux suite à une location le week-end.

Le nettoyage n'est en effet plus possible le lundi matin. La caution sera donc encaissée au cas où les locaux sont rendus sales après une location le week-end.

Un forum des associations se tiendra en même temps que la foire aux plants le 22/05/2022 dans le parc du château.



Une nouvelle association « la Rebouline » a été créée pour valoriser le patrimoine du hameau de Pra Reboul
 La commission s'est réunie le 18/03/2022 pour l'étude des dossiers de demande de subventions des associations.
 Projet de signalétique avec Natura 2000 dans l'isclé de Pra Reboul.

Commission communication :

Steeve PEYRON :

Les panneaux d'affichage de la commune seront vérifiés afin de voir si certains sont à changer.
 Deux fascicules en cours de création :
 Infos pratiques sur la commune pour les nouveaux arrivants
 Plan de la commune avec les services et commerces

Conseil Municipal Jeunes :

Frédérique Pasquali-Barthélémy : le CMJ a tenu un point de collecte pour l'Ukraine le jeudi 17/03/2022 et une seconde collecte se tiendra le jeudi 24/03/2022.

Une rencontre avec Rémi Roux, conseiller départemental, a eu lieu afin d'aborder plusieurs sujets :
 Réalisation d'un multisport
 Réalisation d'un panneau sur la faune et flore autour du lac
 Demande pour visiter le Conseil départemental
 Collecte de plants lors de la foire aux plants

Commission travaux- patrimoine – alpages – forêt :

Daniel ALLARD présente le compte rendu de la réunion du 11/02/2022. Les points suivants ont été abordés :
 Choix des entreprises pour réaliser les deux ponts du Lauzet
 Examen des devis de goudronnage
 Adressage des rues : modifications mineures
 Point sur l'éclairage public

Commission CCAS :

Marie BAILLARD : Une réunion d'urgence a eu lieu le 09/03/2022. Les points suivants ont été abordés :

Collecte de dons pour l'Ukraine avec permanence sur plusieurs samedis
 Médaille des familles françaises
 Mutuelle collective
 4) Délibérations

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget du CCAS, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2021

	Exploitation	Investissement	RAR
Dépenses	2 980.44		
Recettes	456.08		
Résultat 2021	-2 524.36		
Report de l'exercice 2020	3 043.92		
Résultat cumulé à reporter sur 2022	519.56		

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

Approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget du CCAS.

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget de la Caisse des Écoles, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2021

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

	Exploitation	Investissement	RAR
Dépenses	65 688.85		
Recettes	73 427.27		
Résultat 2021	7 738.42		
Report de l'exercice 2020	11 422.73		
Résultat cumulé à reporter sur 2022	19 161.15		

2/Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4/Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

Approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget de la Caisse des Écoles.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET DU CAMPING

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget du camping, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1.lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2021

	Exploitation	Investissement	DONT RAR
Dépenses	0	33 006.69	
Recettes	43 002.61	20 993.41	
Résultat 2021	43 002.61	- 12 013.28	
Report de l'exercice 2020	0	23 326.69 Corrigé après pointage avec la trésorerie	
Résultat cumulé à reporter sur 2022	43 002.61	11 313.41	

2/constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4/Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

Approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget du camping.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget de l'eau, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1.lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2021

	Exploitation	Investissement	DONT RAR
Dépenses	189 369.07	142 608.57	7 620.00
Recettes	193 363.84	129 188.38	
Résultat 2021	3 994.77	- 13 420.19	
Report de l'exercice 2020	- 3 915.53 Corrigé après pointage avec la Trésorerie	100 375.39	
Résultat cumulé à reporter sur 2022	79.24	86 955.20	

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

2. constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

Approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget de l'eau.

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget des locations soumises à TVA, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2021

	Exploitation	Investissement	DONT RAR
Dépenses	2 701.70	5 072.00	
Recettes	50 442.95	40 781.59	
Résultat 2021	47 741.25	35 709.59	
Report de l'exercice 2020	0	110 153.24	
Résultat cumulé à reporter sur 2022	47 741.25	145 862.83	

2. constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

Approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget locations soumises à TVA.

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie Baillard, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget du général de la commune, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2021

	Exploitation	Investissement	Dont RAR
Dépenses	836 889.20	274 471.50	70 645.62
Recettes	966 709.04	273 013.59	8 414.35
Résultat 2021	129 819.84	- 1 457.91	
Report de l'exercice 2020	0	- 123 483.69	
Résultat cumulé à reporter sur 2022	129 819.64	- 124 941.60	

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

Approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget général de la commune.

OBJET: COMPTE DE GESTION 2021. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les



opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021. BUDGET DU CCAS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du CCAS dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021. BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de l'eau dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021. BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget locations soumises à TVA dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021. BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,



Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la Caisse des Écoles dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET: COMPTE DE GESTION 2021. BUDGET DU CAMPING

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du Camping dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

OBJET: CONVENTION AVEC LE SERVICE D'AIDE A L'ARCHIVAGE ET MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES ALPES

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations du fonctionnaire,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes du 14 décembre 2009.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a créé, par délibération du 14 Décembre 2009, un service Archives. Ce service facultatif a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations en matière d'archivage.

Les archives publiques sont inaliénables et imprescriptibles. Elles appartiennent de plein droit à la collectivité, qui doit en assurer elle-même la conservation et la mise en valeur (code du patrimoine, article L. 216-6 modifié par la loi du 25 juillet 2008, article 6). La structure doit notamment prévoir les frais de conservation – dépenses obligatoires – qui vont de l'achat des boîtes de classement à la restauration des documents, en passant par l'aménagement d'un local.

Le Maire est responsable au civil et au pénal du maintien de l'intégrité des archives de la structure.

Tous ces travaux se font sous le contrôle scientifique et technique du Directeur des archives départementales.

A titre d'information, les tarifs du service Archives pour l'année 2022 sont :

Tarifs des prestations du Service Archives	
Traitement des archives	250 €/ jour
Formation du personnel	400 € / jour
Mise en valeur du patrimoine	200 € / jour

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité, :

Accepte de renouveler pour 3 ans l'adhésion au service d'aide au classement des archives du Centre de Gestion des Hautes-Alpes,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION (ESPACE VALLEEN) CRÉATION D'UNE VIA FERRATA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'importance de l'activité touristique sur la commune de La Roche et de ses retombées économiques.

Il rappelle la volonté du conseil municipal de diversifier l'offre touristique sur la commune en participant ainsi à l'offre globale du Pays des Écrins et l'intérêt que représentera la Via Ferrata à proximité du lac et de sa clientèle.

La Via Ferrata sera accessible toute l'année depuis le parking de la carrière de marbre rose au-dessus du hameau de Coutin ou par un sentier depuis les parkings du lac.

Les travaux envisagés se situent sur un site proche du lac de La Roche de Rame dans une casse de blocs idéale pour la conception d'un parcours ludique et original de type parc acrobranche, mais sur du rocher. La difficulté sera adaptée aux enfants et aux débutants permettant ainsi à un plus grand nombre et aux familles en particulier de pouvoir l'emprunter.

De plus, la marche d'approche très courte inférieure à 5 mn et la proximité du lac devrait attirer le plus grand nombre.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une étude environnementale sera réalisée afin de vérifier l'impact de ce projet sur la faune et la flore dans le secteur.



Le montant des travaux s'élève à 95 100 € HT

Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % par la Région (espace valléen).

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Etat au titre de la DETR 2021 30 %, soit 28 530 €

Subvention Région au titre de l'Espace Valléen 50%, soit 47 550 €

Auto financement 20 %, soit 19 020 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins deux abstentions (P. Bassa et A. Fiot)

- Approuvent l'exposé du Maire,

- Autorisent Monsieur Le Maire à solliciter les financements tels qu'indiqués ci-dessus

OBJET : CONVENTION AVEC LE SYME 05 POUR LE RACCORDEMENT MAIRIE POSTE LES PAROTS

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention entre la commune et le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes portant sur le raccordement du bâtiment de la Mairie poste Les Parots

Il s'agit d'autoriser une extension sur une longueur d'environ 50 mètres à proximité de la parcelle cadastrée 1942 située « Les Parots ».

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'exposé de Monsieur le Maire

Lui donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention précitée.

OBJET : DÉLIVRANCE D'UNE COUPE DE BOIS EN FORET COMMUNALE. PARCELLE 51

Le Maire expose au Conseil Municipal que la demande en bois de chauffage est toujours soutenue dans la commune. Les services de l'ONF ont procédé au martelage d'une coupe dans la parcelle 51 de la forêt communale.

Les produits mobilisés par cette coupe et les conditions d'accès à cette parcelle paraissent correspondre aux besoins en matière d'affouage.

En conséquence, M. le Maire propose que le conseil municipal décide la délivrance de cette coupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Considérant qu'il convient de mettre à la disposition des affouagistes une coupe correspondant à leurs besoins ruraux et domestiques,

Considérant qu'il est préférable que chaque affouagiste fasse son affaire de l'exploitation du lot qui lui sera attribué,

DÉCIDE, à l'unanimité,

1°) que la coupe martelée dans la parcelle 51 sera délivrée à la commune pour la satisfaction des besoins en affouage. La coupe sera affectée au partage en nature entre les affouagistes.

2°) qu'un rôle d'affouage sera ouvert en mairie du 1^{er} au 31 mai 2022, le Maire voudra bien arrêter la liste des affouagistes et la soumettre pour agrément au Conseil Municipal. Elle sera ensuite publiée.

3°) que le partage des lots se fera par feu.

4°) que la délivrance aura lieu sur pied, chaque affouagiste faisant son affaire de l'exploitation du lot. Cette exploitation se fera sous la responsabilité des trois garants solvables ci-dessous et qui acceptent :

- Messieurs Yan Bavais, Bernard Frison, Daniel ALLARD, supportant ensemble la responsabilité prévue par l'article L 145-1 du code forestier.

5°) d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME / SAS ALLAMANNO. LIEU-DIT LES ILES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal

La présence sur la commune de la société Les Agrégats Briançonnais (SAB) ex Briançon Béton, ex Moulages de la Durance.

Il rappelle que cette installation de cette société de concassage / criblage de granulats (sables et graviers) est essentielle pour la fourniture des matériaux nécessaires au secteur du bâtiment et travaux publics.

Il rappelle également que le site de la SAB est alimentée principalement par des matériaux extérieurs en provenance des environs en particulier des extractions au lieu dit « fond de Rame » sur la commune de Champcella dont l'autorisation d'exploiter arrive à échéance le 25 août 2024.

Il précise le contexte global de cette installation :

Cette carrière est le seul centre de production de matériaux dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays des Écrins.

Selon le schéma régional des carrières de la région PACA, ce SCOT est déficitaire en matériaux en 2015, il le reste en 2032 quelles que soient les hypothèses du renouvellement de l'autorisation actuelle.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de la Roche de Rame est propriétaire de différentes parcelles au lieu-dit les Iles en section E et libres de toutes occupations

Numéro 501 superficie de 38 440 m²

Numéro 538 superficie de 76 170 m²

Numéro 539 superficie de 23 850 m²

Numéro 540 superficie de 127 400 m²

Numéro 971 superficie de 78 705 m²

Soit au total 344 565 m².

Ces parcelles sont susceptibles de contenir des matériaux naturels, sables et graviers alluvionnaires de la Durance, pouvant être valorisés dans le cadre des filières locales du BTP.

Compte tenu de l'intérêt potentiel pour la commune de la Roche de Rame que représenterait la valorisation de ces matériaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer favorablement sur le protocole annexé à la précédente délibération dans le but de

Définir l'emprise foncière pouvant être concernée par le projet

Les modalités techniques et environnementales du projet

L'analyse des résultats des études techniques et environnementales

Les potentiels retours financiers pour la commune.

Monsieur le Maire précise qu'à l'issue de cette première phase d'étude, si elle s'avérait favorable, pour les deux parties, le conseil municipal définirait les modalités qui pourraient être mises en place pour une promesse de convention de forage, préalable indispensable à l'élaboration du dossier réglementaire au lieu-dit « les Iles ».



Cette nouvelle étape sera valisée par une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité moins une abstention (F. Pasquali-Barthelemy):

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Approuvent le protocole d'accord entre la commune et la SAS Allamanno pour l'étude en vue d'extraction de matériaux au lieu-dit « les Iles »

OBJET : SUBVENTION EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et ses conséquences désastreuses sur la population ukrainienne.

La commune s'est engagée dans des actions de collecte de produits de première nécessité en collaboration avec le CCAS le CMJ.

Il propose que la municipalité verse une subvention d'un montant de 1 000.00 Euros par l'intermédiaire du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Ce fonds a été créé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires. Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions

Financières par mandatement. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent le versement d'une subvention d'un montant de 1 000.00 euros en faveur du fonds d'action extérieur des collectivités locales (FACECO)

5) Questions diverses

Michel FRISON :

Rencontre avec le Centre équestre afin de valider la convention à signer. Les chevaux arrivent le 9/04/2022. Le loyer prévu est de 400 euros mensuel à partir du 1^{er} septembre 2022.

Une journée d'inauguration est prévue le 17/04/2022.

(remarque de Paul sur la sécurité du pont ?)

Choix de la période de surveillance du lac du samedi 2 juillet 2022 au dimanche 4 septembre 2022. (le coût a été mentionné pour les 2 mois = 6 500 euros)

Planning travaux du commerce : l'architecte propose de lancer les consultations rapidement afin de démarrer les travaux en juin.

Achat du logiciel CMagic afin de régulariser les bases fiscales de tous les locaux sur la commune. Des premières incohérences sont ressorties par exemple : 65 logements sont sans chauffage sur la commune ce qui n'est pas possible. Il est rappelé que ce travail sur les bases est une mesure d'équité fiscale et en aucune manière une pression fiscale accrue.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2022

Présents : Michel FRISON, Marie BAILLARD, Steeve PEYRON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Paul BASSA, Amandine FIOT, Isabelle LAMICHE, Delphine THAENS, Geneviève MARTIN

Pouvoirs :

Bruno LAROCHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Mélanie COURCIER donne pouvoir à Amandine FIOT

Olivier CHIENNO donne pouvoir à Steeve PEYRON

Vincent RICHE donne pouvoir à Michel FRISON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/03/2022 : vote à l'unanimité

Secrétaire de séance : Paul BASSA (élu à l'unanimité) puis Isabelle LAMICHE

Compte rendu des commissions

Commission école – enfance - jeunesse :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : le conseil d'école s'est tenu le 15/03/2022 avec plusieurs points à l'ordre du jour :

Il n'y a plus d'obligation de port de masque.

Plusieurs activités ont eu lieu ou vont avoir lieu : natation, kayak, ski....

Voyage à Grenoble pour assister au festival des animaux.

Participation au printemps du livre à Veynes.

Commission travaux- patrimoine – alpages – forêt :

Daniel ALLARD : la commission a discuté des points suivants :

Travaux de la salle polyvalente.

Réfection des deux ponts du Lauzet : l'entreprise Fred Terrassement a été retenue.

Devis de goudronnage demandés pour réaliser la voirie entre les HLM et l'école avec la création d'une piste cyclable et le long de la RN 94.

Adressage des rues : les panneaux ont été commandés et le programme s'achèvera courant 2022 en fonction de la charge de travail des employés communaux.

Isabelle LAMICHE :

Mise en place d'une cabane héliportée cette année, prêtée par le Parc du Queyras. Le devis de l'héliportage est en cours. Le groupement pastoral paiera la moitié du transport.

Acheminement par héliportage du bois à Néal pour construire des toilettes sèches.



Les panneaux d'escalade vont être mis en place par les services techniques.
Un recensement des panneaux indicatifs des sentiers est en cours.
High line : les stages ne se feront plus au Bathéoud afin d'éviter les nuisances aux propriétaires des terrains.

Daniel ALLARD : le contrat d'électricité de la station de pompage a été renouvelé car il arrivait à son terme, avec une augmentation de 10 % par rapport à 2021. C'est une bonne surprise par rapport à d'autres contrats du même type où il est fréquemment constaté un doublement de la facture d'énergie.

Delphine THAENS : demande s'il serait possible de mettre de l'éclairage public dans la courbe en aval du carrefour du Serre le long du torrent de Bouchouse.

Michel FRISON : précise qu'une réflexion globale sur l'éclairage public doit avoir lieu : où et quand éclairer en fonction de critères précis.

Commission associations, évènements et culture :

Marie BAILLARD : examen des demandes de subventions 2022 aux associations.
Le forum des associations aura lieu le 22 mai en **même temps que la foire aux plants.**

4) Délibérations

OBJET: MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET CAISSE DES ÉCOLES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget CAISSE DES ÉCOLES, soit un excédent de fonctionnement de 19 161.15 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 19 161.15 euros au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent, l'exposé de M. le Maire,

Décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 19 161.15 euros au budget primitif 2022.

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2021 EN SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET DU CAMPING.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget CAMPING de la Commune, soit un excédent d'exploitation de 43 002.61 euros et un excédent d'investissement de 11 313,41 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent d'exploitation 2021 de 43 002.61 euros en section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, l'exposé de M. le Maire,

- Décident d'affecter au compte 1068 en section d'investissement l'excédent d'exploitation 2021 de 43 002.61 euros au budget primitif 2022.

OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget général de la Commune, soit un excédent de fonctionnement de 177 560.89 euros et un excédent d'investissement de 20 921.23 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 de 177 560.89 euros à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent, l'exposé de M. le Maire,

Décident d'affecter les 177 560.89 euros en section d'investissement au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* au budget primitif 2022.

OBJET: MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET CCAS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget CCAS, soit un excédent de fonctionnement de 519.56 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 519.56 euros au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent, l'exposé de M. le Maire,

Décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 519.56 euros au budget primitif 2022.

OBJET: FIXATION DU TAUX DES TAXES. ANNÉE 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2022.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour l'année 2022 les taux suivants :



Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	50.37 %
---	---------

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	120.22 %
---	----------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :
 Approuvent, l'exposé de M. le Maire,
 Décident de fixer le taux des taxes pour l'année 2022 tel que ci-dessus indiqué.

OBJET: SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DU C.C.A.S. – ANNÉE 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour l'équilibre du budget primitif 2022 du C.C.A.S. une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2022 de 2 480.44 €uros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de M. le Maire,

Votent une participation du budget communal au budget du C.C.A.S. d'un montant de 2 480.44 euros pour l'année 2022

OBJET: SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES – ANNÉE 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2022 de la Caisse des Écoles, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2022 de 52 673.85 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de M. le Maire,

Votent une participation du budget communal au budget de la Caisse des Écoles d'un montant de 52 673.85 euros pour l'année 2022

OBJET: SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE L'EAU – ANNÉE 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2022 de l'eau, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2022 de 19 176.89 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de M. le Maire,

Votent une participation du budget communal au budget de l'eau d'un montant de 19 176.89 euros pour l'année 2022

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022. CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du CCAS.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 4 000.00 euros

- Recettes 4 000.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent, le budget primitif 2022 du CCAS

Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022 CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 71 835.00 euros

- Recettes 71 835.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent, le budget primitif 2021 du budget de la Caisse des Écoles

Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022. BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du camping.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses 18 619.38 euros

- Recettes 18 619.38 euros

Section d'investissement :

- Dépenses 68 064.71 euros

- Recettes 68 064.71 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent le budget primitif 2022 du budget du Camping.

Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022. BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du Budget de l'eau.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	152 384.19 euros
- Recettes	152 384.19 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	186 200.56 euros
- Recettes	186 200.56 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, le budget primitif 2022 du budget de l'eau
- Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du budget général de la commune.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	1 013 154.00	euros
- Recettes	1 013 154.00	euros

Section d'investissement :

- Dépenses	1 792 893.20	euros
- Recettes	1 792 893.20	euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, le budget primitif 2022 du budget général de la commune
- Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION. ETUDE DE FAISABILITÉ ET HYDROLOGIQUE EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE MICROCENTRALE SUR LE TORRENT DE L'ASCENSION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les rencontres avec la société du Canal de Provence au sujet du projet de création d'une microcentrale sur le torrent de l'Ascension.

Le montant de cette étude s'élève à 38 900 euros HT.

Il peut être financé à hauteur de 70 % par la Région et par l'ADEME.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent le financement de la Région et de l'ADEME à hauteur de 70 %.

OBJET: SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées par la Commune pour l'année 2022

Association	Montant
AMAC	500,00 €
Athlé Trail en Argentiérois	500,00 €
ASL COMMUNE	400,00 €
ASL Gravières	120,00 €
Club de Plongée Écrins	200,00 €
Collège Giraudes. Voyage à Porquerolles	450,00 €
Collège Giraudes. Voyage à Lyon.	150,00 €
Comité des fêtes de La Roche de Rame	1 000,00 €
Coopérative scolaire Ecole de La Roche de Rame	1 000,00 €
Croq'jeux	35 390,00 €

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Echo des Glaciers	450,00 €
F.N.A.C.A	170,00 €
La Rive reine	400,00 €
Les 3'Petits Rochons	232,00 €
La Ligue contre le Cancer	50,00 €
Loisirs et Culture	700,00 €
Musiques en Écrins	200,00 €
Prévention Routière	50,00 €
RASED	150,00 €
SOS Chats des rues du Briançonnais	300,00 €
Souvenir Français	200,00 €
SPA	50,00 €
Sport Santé Écrins	300,00 €
St Hubert Rochoise	300,00 €
Yogalp	200,00 €
Total montant	43 462,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :
Autorisent Monsieur le Maire à verser les subventions énoncées ci- dessus aux associations pour l'année 2022

OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES. TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'isolation du toit et des murs de la salle polyvalente.
Il précise qu'un appel à candidature sous forme de procédure adaptée a été lancé le 28 février 2022 en deux lots avec date limite de dépôt des candidatures le 31 mars.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 avril 2022 et s'est positionnée en faveur des candidats suivants :

Lot n°1 isolation des façades : Sarl KARS et Associés, rue de Portin, 05 120 L'argentièrre-la Bessée pour un montant de 25 340.00 euros HT.

Lot n°2 isolation de la toiture et création de 3 vélux : Durance Charpentes, rue saint Sébastien, 05120 Saint Martin de Queyrières pour un montant de 107 325.40 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Choisissent les entreprises suivantes pour réaliser les travaux d'isolation de la salle polyvalente :

Lot n°1 isolation des façades : Sarl KARS et associés, rue de Portin, 05 120 L'argentièrre-la Bessée pour un montant de 25 340.00 euros HT.

Lot n°2 isolation de la toiture et création de 3 vélux : Durance Charpentes, rue saint Sébastien, 05120 Saint Martin de Queyrières pour un montant de 107 325.40 euros HT.

OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES. MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE. AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LAC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement des abords du lac (phase 1).

Il précise qu'un appel à candidature sous forme de procédure adaptée a été lancé le 28 février 2022 afin de recruter le bureau d'étude qui sera chargé de la mission de MAÎTRISE d'œuvre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 avril 2022 et s'est positionnée en faveur du candidat suivant :

Lot n°1 Atelier d'architecture Maryline Chevalier, mandataire, Chemin de Vicherette, 05 200 CROTS pour un montant de 31 875.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Choisissent le bureau d'études Atelier d'architecture Maryline Chevalier, mandataire, Chemin de Vicherette, 05 200 CROTS pour un montant de 31 875.00 euros HT.



OBJET: MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET DE L'EAU.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget de l'eau, soit un excédent de fonctionnement de 79.24 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 79.24 euros au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent, l'exposé de M. le Maire,

Décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 79.24 euros au budget primitif 2022.

Questions diverses

Isabelle LAMICHE : Doit-on déposer le dossier de demande de subvention pour la Via Ferrata, la commune aura-t-elle les moyens de la réaliser ?

Michel FRISON : toutes les communes sont dans le même cas et ne sont pas sûres de réaliser les projets pour lesquelles elles ont été demandées. Il convient de déposer le dossier, la décision sera prise une fois tous les financements connus en fonction du contexte qui s'imposera dans quelques mois.

Michel FRISON : souhaite organiser une réunion pour faire le point sur le fonctionnement du conseil municipal et aborder les éventuelles améliorations à y apporter.

Rémi ROUX, conseiller départemental précise que le Département peut participer au fonctionnement des associations.

Michel FRISON : deux dossiers seront déposés prochainement pour le goudronnage de la voirie communale et la création d'une piste cyclable entre les HLM et l'école

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2022

Présents : Michel FRISON, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Steeve PEYRON, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Daniel ALLARD, Geneviève MARTIN, Isabelle LAMICHE, Mélanie COURCIER, Vincent RICHE.

Absente excusée : Delphine THAENS

Pouvoirs : Bruno LAROCHE donne pouvoir à M. BAILLARD

Olivier CHIENNO donne pouvoir à Michel FRISON

Amandine FIOT donne pouvoir à Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Mélanie COURCIER (élue à l'unanimité)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08/04/2022 : vote à l'unanimité

Présentation par Mme Vigier de la société SNEF du projet d'installation d'une antenne de télécommunication sur le toit du réservoir des Hodouls. La société TOTEM, qui négocie la convention, est l'aménageur d'ORANGE pour les zones non couvertes. Le projet consiste en l'installation de trois antennes sur le réservoir et d'une zone technique implantées à côté du bâtiment.

La convention est proposée pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction pour 6 ans. Le choix du réservoir évite le défrichement d'une zone de forêt. Les études menées n'ont pas révélé de dangerosité des ondes émises par ces antennes, qui se diffusent sur le principe des lampes torches.

Compte rendu des commissions

Commission développement économique – tourisme - commerce :

Michel MOYNIER : les points suivants ont été abordés :

Foire de printemps qui aura lieu le dimanche 22 mai dans le parc du Château avec 25 exposants environ. Un concert sera donné dans le parc à 16h30.

Réunion avec le Micky Bar pour définir les modalités de reprise de la saison. La commune ne souhaite pas le vendre.

Michel FRISON déplore qu'en mai rien ne soit ouvert autour du lac. Cette situation conforte la municipalité dans son choix de ne pas vendre le Micky Bar. Il faudra désormais réfléchir à composer une ouverture précoce à partir de l'été 2023.

Réunion en visio avec bistrot de pays pour faire le point sur le commerce.

Le Bacchus a été vendu et devrait ouvrir vers le 15 juin. M. le Maire prendra prochainement contact avec le repreneur pour appréhender la saison future.

Commission travaux- patrimoine – alpages – forêt :

Daniel ALLARD : la commission a discuté des points suivants :

Un courrier de la Fédération d'équitation reconnaît la qualité du Centre équestre de La Roche de Rame en lui attribuant les labels suivants :

Label d'activité chevala club de France

Label d'activité Poney Club de France

Bien-être animal

Un puits perdu a été créé pour traiter l'eau servant à laver les chevaux.

Questionnement sur le matériau déposé sur le sol de la carrière du centre équestre à base de moquette recyclée.

La route de l'école aux Frairies va être goudronnée et une voie douce créée afin de sécuriser cet itinéraire. Il permettra aux enfants de circuler en vélo ou à pied sur une voie réservée et matérialisée.

Les travaux d'éclairage public ont été arrêtés par le SYME 05.



La purge de la falaise au-dessus du lac va être effectuée.

La limitation du tonnage entre le pont de la Fare et l'école sera effectuée pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Isabelle LAMICHE : La cabane prêtée par le parc du Queyras sera hélicoptérée pour la période du 20/06/2022 au 20/07/2022.

Les travaux sur les sites d'escalade du Labyrinthe et du Perchoir seront réalisés à l'automne.

Hôtel Fourrat :

Les élus ont vidé une partie de l'hôtel. Une nouvelle benne va arriver prochainement pour le tissu.

Conseil Municipal Jeunes :

Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY : le CMJ a participé à la cérémonie du 8 mai et participera à la foire de printemps le 22/05 afin de collecter des plants et des graines pour le Secours Populaire. Une demande de visite du Conseil Départemental a été envoyée à Rémi Roux.

Commission Urbanisme :

Michel FRISON :

Demande d'achat de plusieurs parcelles à Pra Reboul. Les accords pour deux parcelles ont été donnés et un échange avec un terrain vers l'île de Pra Reboul est également proposé.

Demande d'acquisition d'une partie de terrain situé en face de la maison de Francis Massieye. Il est demandé au préalable à toute décision d'être associé au projet.

Achat par la commune d'un terrain situé à la Fare près du four et de la Forge (délibération ci-après)

Vente du terrain communal face à la mairie (délibération ci-après).

CAO :

Celle-ci s'est réunie le 16/05/2022 en présence de l'architecte pour l'analyse des offres de prix pour le futur commerce. Le montant dépassant largement les prévisions, des négociations vont pouvoir avoir lieu afin d'essayer d'approcher l'enveloppe initialement prévue.

Réhabilitation du groupe scolaire

Mélanie COURCIER : Une rencontre a eu lieu avec le cabinet Flores le 9/05/2022 présentant deux et demi nouveaux projets. Un seul semble convenir au budget.

4) Délibérations

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT.

CRÉATION DUNE VOIE DOUCE ENTRE LE QUARTIER DE L'ECOLE ET DES FRAIRIES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une voie douce entre les quartiers de l'école et des Frairies. Il précise que lors des différentes concertations citoyennes menées par le cabinet Alpicité à propos de l'étude de restructuration du centre village, une forte volonté de développer les mobilités douces sur les zones les plus fréquentées du village, notamment aux abords de l'école, a été remontée. D'autre part, la commune est pleinement consciente de la nécessité d'aménager un accès sécurisé pour nos écoliers qui pratiquent de plus en plus ce mode de déplacement notamment en saisons printanière et estivale.

Enfin, dans le contexte actuel de besoin de transition de nos modes de déplacement en lien avec le changement climatique, il devient primordial de développer sur nos territoires des modes de déplacement doux, limitant ainsi l'utilisation de véhicules à énergie fossile.

Pour l'ensemble de ces raisons, il convient de créer, associée à une réfection de la voie école en direction des HLM, une zone spécifique piétons et cycles pour la sécurisation des déplacements doux. Ce projet comportera un aménagement particulier de la zone dite douce et une signalisation horizontale et verticale de cette dernière.

Pour la réalisation de cette voie douce, le montant est indiqué à 31 000 HT.

Ces travaux peuvent être financés en 2022 à hauteur de 70 % par le Département dans le cadre de l'enveloppe cantonale

Il propose donc d'adopter le plan de financement ci-joint :

Montant des travaux HT		31 000 euros
Subvention Département	70 %	21 700 euros
Autofinancement	30 %	9 300 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.

Sollicitent le financement du Département tel qu'indiqué ci-dessus.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2022. GOUDRONNAGE DE LA VOIE COMMUNALE ROUTE DE L'ECOLE AUX FRAIRIES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de goudronnage de la voirie communale allant de l'école aux Frairies.

Il précise que la dégradation progressive de cet axe Nord-Sud accentue les risques dans les croisements véhicule-piéton-cycle. Le goudron se détériore rapidement et les « nids de poules » se multiplient avec gravité ces dernières années, cela pose problème quant à la sécurité des usagers.

Il convient donc de procéder à la réfection de cette partie de voirie et propose de solliciter le Département à hauteur de 40 % des travaux qui sont estimés à 55 250 HT.

Il propose donc d'adopter le plan de financement ci-joint :

Montant des travaux HT		55 250 euros
Subvention Département	40 %	22 100 euros
Autofinancement	60 %	33 150 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,



- Approuvent l'exposé du Maire.
Sollicitent le financement du Département tel qu'indiqué ci-dessus.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE DU LAC AVEC LE SDIS 05. SAISON 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention relative à la surveillance de la zone de baignade avec le Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS) pour la saison 2022.

Ladite convention a pour but la mise à disposition d'un surveillant de baignade pour la saison 2022 tous les jours de la semaine du 2 juillet 2022 au 4 septembre 2022 inclus.

La proposition financière s'élève à environ 7 000 Euros.

Cette proposition comprend également le matériel, l'habillement et la visite médicale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

- Autorisent ce dernier à signer avec le SDIS 05 une convention relative à la surveillance du lac de la Roche de Rame durant la saison estivale 2022.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AIDE AUX COMMUNES. ACQUISITION DE TERRAIN ATOUR DU FOUR ET DE LA FORGE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de restauration du four et de la forge réalisés en 2016.

Il convient maintenant de réaliser l'aménagement extérieur de ces bâtiments, en procédant notamment à l'acquisition d'une parcelle de 173 m² attenante à ces deux bâtiments. Ce projet permettrait d'harmoniser l'aspect des bâtiments par la mise en place de végétation et d'en sécuriser l'accès par la population.

Cette parcelle d'une superficie de 173 m² est vendue par les propriétaires au montant de 75 euros le m² soit 12 975 euros.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 50 % à la Région dans le cadre de la nouvelle politique d'aide aux communes pour l'acquisition de cette parcelle avec le plan de financement ci-après :

Montant de l'acquisition 12 975.00 euros

Subvention RÉGION 50 % 6 487.50 euros

Autofinancement communal 50 % 6 487.50 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé du Maire.

- sollicitent la Région à hauteur de 50 % de l'acquisition du terrain soit 6 487.50 euros pour le projet d'aménagement extérieur autour du four et de la forge.

OBJET:ACQUISITION D'UNE PARCELLE QUARTIER LA FARE

Monsieur Le Maire rappelle la volonté communale de mettre en avant le four et la forge de La Fare, considérés comme patrimoine historique, il rappelle les travaux de rénovation entrepris sur les deux édifices, la forge et le four en 2016, ainsi que le soutien de la fondation du patrimoine et du loto du patrimoine.

Considérant la nécessité de mettre en valeur ces deux édifices par l'acquisition du terrain situé entre le Four et la Forge,

Considérant les avis favorables en date du 06 Octobre 2021 et du 12 Mai 2022 de la commission urbanisme d'entreprendre des négociations avec Monsieur et Madame COMBAL pour l'acquisition de ce terrain cadastré C 1225,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle C 1225 d'une superficie de 173 m² située en zone Ua du PLU et B4 du PPR, au prix de 75 €uros du m², soit 12 975 Euros.

Monsieur Le Maire précise l'accord de Monsieur et Madame Combal sur le montant proposé,

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire

approuvent l'acquisition de la parcelle tel que décrit ci-dessus,

autorisent Monsieur Le Maire a signé toutes les pièces administratives

indiquent que les frais d'acte seront à la charge de la commune

OBJET: VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE LES QUEYRAS

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commune de mettre en vente une parcelle communale située Les Queyras, cadastrée D 933 ;

Il rappelle également l'appel à candidature lancé en date du 31 Mars 2022 et en particulier la volonté de densification du centre village.

Les règlements d'urbanisme sont les suivants :

Parcelle cadastrée D 933 d'une superficie de 666 m²

Risques: Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (666 m² / 100.0 %)

Risques: Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (666 m² / 100.0 %)

Risques: Torrentiel (niveau moyen) (166 m² / 25.0 %)

Zonages environnementaux: Obligation Légale de Débroussaillage (Zone soumise à obligation de débroussaillage et dérogation d'emploi du feu pour les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire) (666 m² / 100.0 %)

Zonages environnementaux: ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (666 m² / 100.0 %)

Périmètre informatif surfacique: 04 - Droit de préemption urbain (Droit de préemption urbain) (666 m² / 100.0 %)

IS: Périmètre informatif surfacique: 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de

ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (666 m² / 100.0 %)

PPRN: Plan de prévention des risques: B - ZONE BLEUE (B4) (160 m² / 24.0 %)

PPRN: Plan de prévention des risques: NR (Non réglementé) (506 m² / 76.0 %)

PS: Prescription surfacique: 05 - Emplacement réservé (ER N°19) (47 m² / 7.0 %)

SUP: Servitude d'Utilité Publique: AC1 - Monuments historiques (Église paroissiale Saint-Laurent) (666 m² / 100.0 %)



Z: Zonage d'urbanisme: U - Urbanisé (Ub2 - Zone de développement urbain - Habitat assez dense

Après avoir consulté les deux candidatures à l'acquisition de ce terrain,

La commission urbanisme réunie en date du 12 Mai 2022 souhaite proposer aux membres du conseil municipal la vente de ce terrain à Madame Catherine JOUSSELME – 2866 route de Pelvoux 05340 Vallouise.

Au prix de 80 000 Euros (quatre vingt mille Euros).

Madame Joussemme propose l'implantation de deux appartements T3 mitoyens ainsi qu'un local à usage commercial, espace de ventes et d'expositions artisanales et artistiques.

Après avoir pris connaissance des deux candidatures:

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire, Approuvent la vente du terrain cadastré D933 à Madame Catherine JOUSSELME – 2866 route de Pelvoux 05340 Vallouise-Pelvoux,

Précisent que les frais de rédaction d'acte seront à la charge de l'acheteur Madame Joussemme Catherine

Autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette vente.

Questions diverses

Marie BAILLARD :

L'association AIR SOFT a quitté les lieux faute de suffisamment de membres pour effectuer les corvées d'entretien. Elle remercie la municipalité pour le prêt de terrain.

Le 6 mai, une rencontre a eu lieu avec Mme La Préfète pour la visite de la société EXTRUFLEX dans la ZA du Planet, société qui va doper son activité sur le site.

Réunion avec l'Office du Tourisme du Pays des Écrins le 17 mai en présence des socio professionnels et associations de la commune. Cet organisme peut soutenir toute action d'animation sur la commune et doit être à la disposition des socio professionnels par une meilleure efficacité. Projet de mise en place d'espace sans tabac en partenariat avec la ligue contre le cancer dans les lieux suivants: école, crèche, plage du lac, aire de jeux du parc du Château etc...

Projet de verger partagé sur la commune

Mise à jour du plan communal de sauvegarde encours en partenariat avec le Cyprès.

Steeve PEYRON: le passage entre le Bacchus et le camping peut-il être refermé afin d'empêcher les voitures d'accéder directement au bord du lac.

Isabelle LAMICHE: le chemin permettant de rejoindre Pra Reboul depuis la ZA du Planet a-t-il été réalisé ?

Michel FRISON: il va l'être dans les jours à venir.

Michel FRISON: la Communauté de communes du Pays des Écrins va recommencer à travailler sur le SCOT, deux élus de la commune vont participer aux réunions: Michel FRISON et Michel MOYNIER

Constitution d'un groupe de travail afin d'assister aux réunions avec l'entreprise Allamanno sur les travaux de l'île de Pra Reboul.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/062022

Présents: Michel FRISON, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Steeve PEYRON, Geneviève MARTIN, Isabelle LAMICHE, Vincent RICHE, Bruno LAROCHE, Amandine FIOT.

Absente excusée: Delphine THAENS

Absents: Olivier CHIENNO, Mélanie COURCIER.

Pouvoirs: D. ALLARD donne pouvoir à M. BAILLARD.

F. PASQUALI-BARTHELEMY donne pouvoir A. FIOT.

Secrétaire de séance: Amandine FIOT (élue à l'unanimité)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08/04/2022: vote à l'unanimité

Compte rendu des commissions

Commission communication :

Préparation du prochain bulletin municipal

Création d'une plaquette sur le village à donner aux touristes, aux visiteurs ou nouveaux arrivants

Assemblée générale de l'association Croq'Jeux

Seules trois personnes restant au bureau cette année et deux souhaitant démissionner, un appel à candidature a été lancé auprès des parents d'élèves. La réunion a permis de trouver des parents souhaitant s'investir dans l'association. Le bureau de l'association est donc à nouveau constitué pour la prochaine rentrée scolaire.

Des questions ont été néanmoins posées sur la reprise en régie de la cantine et de la garderie. Michel FRISON précise qu'une régie entraînerait une hausse des prix car une personne supplémentaire devrait être embauchée ainsi qu'une moins grande flexibilité des réactions pour faire face aux problèmes éventuels rencontrés. De plus, l'expérience associative depuis la création de l'association a démontré que ce modèle de gestion était le plus efficace car ce sont les usagers du service qui le gèrent au plus près de leurs préoccupations et de leurs ambitions.

Il remercie la précédente équipe de bénévoles ainsi que Vincent Riche, bénévole dans l'association depuis 8 ans.



4) Délibérations

OBJET: EMPRUNT DE 275 000 EUROS CONTRACTE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour financer les travaux d'investissement 2022, il convient de recourir à un financement d'un montant total de 275 000 euros sur le budget général de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre établie par le Crédit Agricole Alpes Provence, et après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité:**

ARTICLE 1: Principales caractéristiques du prêt

Le Conseil Municipal contracte, auprès du Crédit Agricole Alpes Provence un prêt dénommé taux fixe à périodicité trimestrielle d'un montant de 275 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes:

Durée: 7 ans

Taux fixe: 1.73 %

Mode d'amortissement du capital: progressif

Frais de dossier 0.15 % soit 412.50 euros.

Échéances: constantes

Périodicité des échéances: trimestrielles

Conditions de remboursement anticipé: possible moyennant le versement d'une indemnité de deux mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

ARTICLE 2:

Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Michel FRISON, Maire, est autorisé, à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents relatifs à cet emprunt.

OBJET: NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SYMENERGIE 05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-360-3 du 26 décembre 2011 approuvant les statuts constituant le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes (SyME05) à compter du 1er janvier 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014294-0008 du 21 octobre 2014 approuvant les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes (SyME05) abrogeant et remplaçant l'arrêté visé ci-dessus

Vu l'arrêté n° 2015097-0002 du 07 avril 2015 transformant le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes en un syndicat de communes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05.2018.01.17_006 du 17 janvier 2018, modifiant la dénomination du syndicat et ajoutant la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid »,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2020-06-08-001 du 8 juin 2020 approuvant la rénovation territoriale des collèges et l'ajustement réglementaire du syndicat,

Vu la délibération du Comité syndical du SyMÉnergie05 en date du 29 avril 2022 portant modification statutaire,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMÉnergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMÉnergie05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve les modifications statutaires du SyMÉnergie05 présentées,
- Prend acte des changements intervenus dans lesdits statuts.

OBJET: VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE PRA REBOUL

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la proposition de Monsieur Putelat Pierre d'acquérir la parcelle communale cadastrée 326 section E située à Pra Reboul.

Considérant que la dite parcelle est située derrière le garage de sa résidence, la commission urbanisme réunie en date du 12 Mai 2022 a émis un avis favorable à cette vente.

Considérant les renseignements d'urbanisme de la parcelle, en zone non réglementé du PPR et en zone N – Naturel du PLU, la commission a proposé à Monsieur Putelat de lui céder cette parcelle au prix de 1 €/m²,

Monsieur Putelat ayant accepté la proposition de la commission urbanisme,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle E 326 à Monsieur Putelat Pierre au prix de 1 €/m², soit 687 Euros.

Après avoir étudié les plans et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,:

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,

Acceptent la vente de la parcelle E326 à Monsieur Putelat Pierre,

Précisent que les frais de rédaction d'actes et de géomètre seront à la charge de Monsieur Putelat.

OBJET: VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE QUARTIER LES RIBES

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération votée le 10 Avril 2015 constituant une servitude de passage afin de desservir les parcelles 340 et 329 section A.

Il rappelle que la délibération stipulait qu'à terme les propriétaires des parcelles 340 et 329 deviendraient propriétaires de la partie située devant et desservant leurs propriétés respectives.

Considérant l'avis des domaines en date de 2015 estimant la parcelle communale A 341 à 45 Euros du m²,

Considérant la vente suivie du dépôt de construire de la parcelle A 340,



Vu le document de bornage et de découpage de la parcelle A 341, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de vendre comme suit:
Au propriétaire de la parcelle A 329, Madame JOST Carole – Géro – 05310 La Roche de Rame la parcelle cadastrée A 1038 (issue de la parcelle A 341) d'une superficie de 168 m² pour un montant de 7 560 Euros
Au propriétaire de la parcelle A 340, Monsieur DESCOMBES Nicolas et Madame DUVEY Emilie – Route Pré du Faure – 05120 St Martin de Queyrières la parcelle cadastrée A 1037 (issue de la parcelle A 341) d'une superficie de 115 m² pour un montant de 5 175 Euros
Au propriétaire de la parcelle A 342, Madame PIJOFF Alexandra Le Petit Fort Av Eisenhower 39100 Dole la parcelle cadastrée A 1036 (issue de la parcelle A 341) d'une superficie de 33 m² pour un montant de 1 485 Euros.
Après avoir étudié les plans et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :
Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.
Acceptent la vente de la parcelle A341 comme décrit ci dessus
Précisent que les frais de rédaction d'actes seront à la charge des acheteurs

OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIETE ORANGE TOTEM POUR LA POSE D UNE ANTENNE RELAIS SUR LE RESERVOIR DES HODOULS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la société ORANGE TOTEM de poser d'une antenne relais sur le réservoir des Hodouls afin de permettre une meilleure réception de la téléphonie sur notre territoire.
Une antenne d'une hauteur de 8.90 mètres sera apposée sur une emprise de 16.20 m² et un local technique sera construit à côté du réservoir.
Pour cela la signature d'une convention est nécessaire pour un engagement pour une durée de 9 ans reconductible tacitement par période de 6 ans.
Après avoir pris connaissance de la convention et des plans proposés, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :
Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
Autorisent ce dernier à signer avec la société ORANGE TOTEM la convention pour la pose d'une antenne relais sur le toit du réservoir des Hodouls

OBJET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES HAUTES ALPES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR LA SIGNATURE D UNE CONVENTION DE PARTENARIAT -ESPACE SANS TABAC- PLAGE SANS TABAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une rencontre avec des membres de la ligue contre le cancer afin de participer à l'opération « espace sans tabac- plage sans tabac ».
L'instauration de plages et espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac efficacement.
Il convient donc de signer une convention avec la Ligue contre le cancer afin de pouvoir mettre en œuvre ces espaces sur la commune.
Après en avoir délibéré, été pris connaissance du projet de convention, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :
Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
Autorisent ce dernier à signer cette convention afin de mettre en place des actions sur la commune

OBJET : ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME A LA COMMISSION SCOT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS

Monsieur le Maire rappelle la création d'une commission SCOT à la Communauté de Communes du Pays des Écrins, commission qui va travailler à son élaboration.
Le Maire propose que la Commune soit représentée par un titulaire et un suppléant.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
nomme M. Michel FRISON membre titulaire et M. Michel MOYNIER, suppléant de la Commission SCOT de la Communauté de Communes du Pays des Écrins..

Questions diverses

Paul BASSA : le panneau radar pédagogique à l'entrée de la commune est invisible. Il y a une branche d'arbre qu'il faudrait couper.

Michel MOYNIER : Mise en place d'un groupe de travail pour travailler sur le futur contrat du Micky Bar.
Le Chalet du Lac, repris cette année, ouvre le 15 juin.

Amandine FIOT : le problème d'approvisionnement en compteurs d'eau, pas de livraison avant le mois d'octobre. Il est possible d'acheter de simples compteurs sans télérelève pour équiper les nouvelles constructions sollicitant un compteur d'eau.

Bruno LAROCHE : la benne de la Communauté de communes du Pays des Écrins déposée à l'hôtel Fourrat va être reprise mercredi 15 juin. Une corvée pour y déposer tous les tissus est prévue le mardi 14 juin à 18h30.
Le projet de vente de l'hôtel avance. D'ici 15 jours, un architecte remettra son rapport sur un éventuel futur projet de réhabilitation privé.

SPORT SANTÉ ÉCRINS

DE BONNES RÉOLUTIONS POUR RESTER EN FORME

Venez nous rejoindre dans une ambiance chaleureuse, reprise des activités le lundi 12 septembre.

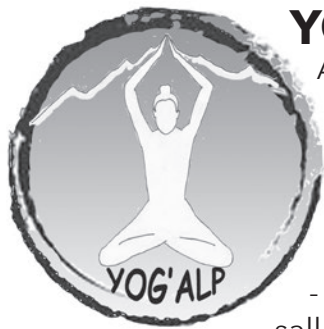
Agrée par la Fédération Gymnastique Volontaire, notre association vous accueille sur L'Argentière la Bessée et La Roche de Rame. Nos cours dispensés par nos animatrices & animateurs diplômé(e)s, s'adressent aux jeunes- adultes - seniors, masculin - féminin, ainsi qu'aux très jeunes enfants.

Vous pourrez apprécier le Bodyzen, le Pilate, le step, la gym douce ou dynamique, le mix-training ainsi que le renforcement musculaire. Pour s'aérer, une option marche nordique est également au programme.

Un partenariat avec la piscine de l'Argentière va nous permettre de proposer des cours d'aquagym pour la saison prochaine. Différents horaires sont proposés matin & soir pour être à la portée de toutes & tous.

Afin de se familiariser, nous offrons nos premières séances d'essai.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Jeannick Nison au 06 08 51 74 00 ou Patricia Randou au 06 25 88 63 14



YOG'ALP

Après une belle reprise pour cette année 2021-22, l'association Yogalp continuera, dès le 14 septembre, de proposer des séances de yoga :

- le mercredi à 17h30 à la salle polyvalente de la Roche

de Rame,

- le lundi à 17h30 au centre social de l'Argentière la Bessée.

N'hésitez pas à venir essayer le yoga : pratiquer, respirer, et se relaxer !

Pour tout renseignement : 06 30 29 50 38

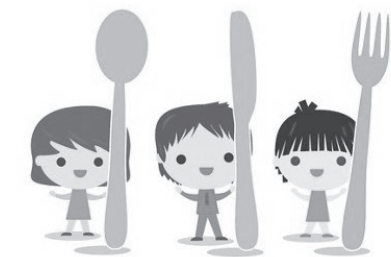
En attendant, Yogalp remercie la commune pour son soutien et vous souhaite à tous un très bel été !



SOL Y DANSE

Sol Y Danse vous proposera pour la 2^e année des cours de Salsa et de Rock à la Roche de Rame! La reprise des cours aura lieu jeudi 15 septembre selon le programme suivant: 18h45: Salsa débutant, 19h45, Rock intermédiaire et 20h45

Salsa intermédiaire. Cours d'essai gratuit!! Nous vous attendons nombreux pour une belle année de danse !



CROQ'JEUX

Pour la dernière fois cette année, la cloche a sonné et tous les enfants sont enfin en vacances!!!

L'association parentale rochonne, qui fête en 2022 ses 30 ans d'existence, a tenu son assemblée générale début juin. Ce fut l'occasion de présenter le bilan de l'année scolaire écoulée, riche en nouveautés, avec notamment en septembre un nouveau traiteur de Freissinières, trois nouvelles employées et un système

informatique tout neuf qui permet aux parents d'élèves d'inscrire leurs enfants en toute autonomie, à la cantine comme à la garderie, et au bureau d'éviter le fastidieux travail de facturation, d'encaissement et de relance. Tout roule!

Cette année a été l'occasion de renouveler aussi une bonne partie du bureau, composé de bénévoles qui gèrent l'association, et six parents d'élèves se sont portés candidat. Le nouveau bureau présidé par Olivier Cousty est désormais à la manœuvre pour prendre en charge les enfants pendant que les parents travaillent, et ils peuvent le faire en toute quiétude, à Croq'Jeux on en prendra soin!!!

LOISIRS ET CULTURE

Le club est ouvert d'octobre à juin, en dehors des vacances scolaires, de 18h à 19h30 à l'ancienne école, au hameau de Géro.

Les enfants, à partir de 11 ans sont encadrés par les animateurs le jeudi pour apprendre à construire des bateaux, progressivement de plus en plus complexes, selon les modèles proposés et les faire naviguer.

Les adultes disposent de l'atelier le mardi afin de s'entraider dans la confection de bateaux voiliers ou racers de leur propre conception ou en suivant des plans disponibles.

Les tarifs sont de 55 € pour les jeunes (< 18 ans) et 75 € pour les adultes. Les adhérents sont licenciés à l'UFOLEP afin d'être assurés lors des différentes activités.

En plus des séances à l'atelier, le club participe aux événements locaux (foire de printemps, fêtes de la St Laurent, de la St Jean, de l'OIS, du lac d'Eygliers, Potes de Marmots, ...) pour y faire des démonstrations de navigation et pilotage et des initiations à la construction de bateaux. Le club a également participé et obtenu de beaux résultats au Criterium Naval, championnats de France qui se déroulent habituellement au printemps.



FOYER DE L'AMITIÉ

Après plusieurs semestres assez perturbés nous avons enfin retrouvé nos activités tous les jeudis. L'année 2022 a commencé par notre Assemblée générale le 31 mars au restaurant LACOUR.

Le Président et le Bureau étaient soulagés de cette reprise. 54 adhérents y ont assisté. Après la lecture du Président relatant la bonne santé financière et morale de l'association, le bureau a développé les axes de leur programme...

En mai. Croisière sur le Rhône et soir dîner spectacle avec CHICO et les Gypsis.

2 juin visite de la maison de Jean Giono et le midi repas au cabaret COCO SHOW à Venelles.

9 juin un repas était offert aux adhérents. 64 personnes étaient présentes. Tous ravis de cette journée.

Le Foyer ferme ses portes jusqu'en octobre.

Pour les activités à venir :

- 6 août loto à la Salle Polyvalente à 20h
- 14 août, kermesse (Fête de la Saint Laurent)
- 4, 5, 6 septembre. Voyage au CINQUE TERRE en Italie
- 7 octobre repas de la chèvre dans le Champsaur
- 13 novembre Thé dansant à 14h, salle polyvalente.

Courant novembre un loto à la maison de retraite de L'Argentière.

Tout un programme qui nous satisfait tous. On se retrouve enfin.

Le Président et le Bureau vous souhaitent un bon été et une bonne santé.

AMAC

Les activités de l'AMAC en ce début d'année 2022.

L'Assemblée Générale de l'AMAC de La Roche de Rame et L'Argentière La Bessée s'est tenue samedi 5 février 2022 à la salle polyvalente en présence de La première adjointe au maire de la commune de La Roche de Rame. Le président a présenté ses vœux à l'assemblée, a remercié la municipalité pour la subvention, le prêt des salles, les employés communaux et le personnel communal pour leur gentillesse.

Il a remercié l'Écho des Glaciers et la Chorale des Neiges pour leur implication lors des cérémonies.

Il a ensuite demandé une minute de silence pour les anciens combattants décédés.

Pour clôturer amicalement cette assemblée, les adhérents et leurs conjointes ont dégusté le gâteau des rois et les friandises dans une ambiance détendue et conviviale.

Une belle boîte de chocolats a été offerte aux anciens combattants de plus de 80 ans.

Le 19 mars, commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, les porte-drapeaux et le président se sont déplacés à Chorges pour une belle cérémonie, 21 porte-drapeaux étaient présents et ont assisté également à la cérémonie à l'Argentière.

Le 23 avril, hommage aux déportés au monument aux morts en présence de 9 porte-drapeaux.



La cérémonie du 8 mai a débuté au carré militaire de La Roche où un rosier a été planté en collaboration avec le Souvenir Français, puis la cérémonie au Monument aux morts en présence des autorités, des enfants du conseil municipal jeunes qui ont lu le manifeste, de l'Écho des Glaciers.

La cérémonie de l'appel du 18 juin s'est déroulée à l'Argentière en présence de 6 porte-drapeaux.

Le bureau tient à informer du manque de plus en plus fréquent de volontaires notamment pour les porte-drapeaux en raison de la diminution de l'effectif et de l'âge de leurs membres.

Hautement symbolique, la mission de porte-drapeau, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus est une fonction profondément honorifique. Il n'est pas nécessaire d'être un ancien combattant, mais simplement d'avoir plus de 18 ans, d'être en capacité de porter 2,7 kg. Trois critères sont souhaités l'adhésion de volontaires, jeunes ou anciens combattants pour porter les drapeaux lors des cérémonies. L'AMAC a donc besoin de vous pour pouvoir poursuivre le devoir de mémoire pour les prochaines années.

Des bulletins de candidature sont disponibles en Mairie.



Nous avons pu traverser cet épisode Covid sans trop de mal et permettre à la culture et à la solidarité de perdurer quand même. Cela n'a pas été simple mais nous ne pouvions pas laisser s'éteindre une flamme qui nous nourrit tous. Nous pouvons maintenant poursuivre normalement nos activités.

Ceux qui sont venus participer à nos événements ont apprécié les travaux réalisés car la maison Croquignards a bien changé en cinq années et la salle des écuries a tout de suite été mise à l'honneur. Tous ces travaux ont été réalisés par nous-mêmes avec l'aide d'autres bénévoles que nous remercions. Ces travaux se poursuivent actuellement.

Nous avons proposé de multiples activités, dans l'art, la culture, l'événementiel, le soutien, la solidarité et le partage et nous allons continuer. Certains évé-

nements sont devenus pérennes, comme nos « Délires à graver » chaque automne, week-end dédié à la gravure et l'impression sur bois.

Nous proposons aussi des ateliers récurrents: Sérigraphie et xylogravure, et d'autres ouvriront bientôt.

Il y a aussi notre bibliothèque spécialisée, ouverte tous les mercredis et samedis après-midi, l'atelier théâtre et les soirées jam-session pour les musiciens voulant jouer ensemble.

Tout est à retrouver dans notre agenda. (lien sur notre site)

La maison Croquignards est devenue un véritable lieu désormais, cet été nous accueillerons un regroupement de fanfares. Le four a souvent fonctionné pour préparer des pizzas, de nombreux repas ont été réalisés, et des événements artistiques ont eu lieu dans cet agréable parc, que de nombreux visiteurs ont ainsi découvert.

Nous continuons à tisser notre lien local, nous avons organisé récemment un événement conjoint avec différentes associations et collectifs haut-alpins. D'autres initiatives associatives ont aussi germé dans le département, c'est toute la richesse de ce tissu, issue de l'engagement de bénévoles, une force de proposition et de vie locale. Au-delà du local nous restons lucides sur l'état du monde et nous voulons continuer à poser des pistes de réflexion pour aider à modifier ce qui n'a rien d'inéluctable et pour continuer à se poser des questions.

<http://chezlescroquignards.wordpress.com>



L'association pour la déviation de La Roche de Rame se prononce AUSSI en faveur de la VARIANTE NUMERO 2.

Malgré une interruption forcée pendant cette longue période électorale nous sommes toujours actifs sur La Roche de Rame.

Nous étions présents à la fête du printemps le 22 mai où nous avons montré les différentes variantes à l'étude, renseigné sur l'avancement du dossier, expliqué pourquoi nous soutenions, dans l'union avec la municipalité, la variante n°2.

Il reste encore des éléments de cette variante qui ne sont pas fixés (précisions sur les modalités d'entrée et de sortie ainsi que la jonction avec la route de Freissinières) avant le lancement de la concertation réglementaire (choix de la variante préférentielle) prévue en septembre.

La prise de position d'un certain nombre d'élus et l'assurance de l'inscription de la déviation dans le prochain contrat de plan État-Région 2023/2027 ne doit pas nous entraîner à baisser les bras en pensant que tout est acquis. Nous resterons vigilants et actifs et nous invitons tous les Rochons à nous rejoindre.

Nous attendrons d'avoir plus de réponses sur les points encore flous pour organiser la prochaine assemblée générale. En attendant vous pouvez nous contacter par mail:

contact@deviation-lrdr.fr pour toutes questions.



ASL Canaux de la commune de La Roche De Rame (juin 2022)

Merci aux 220 adhérents de l'ASL et à nos partenaires . Les adhérents se sont fortement mobilisés cette année pour les corvées (171 corvées) permettant aux 20 kilomètres des canaux porteurs d'apporter à nouveau l'eau d'irrigation , en conservant le patrimoine , en préservant l'eau potable et en sécurisant l'écoulement de l'eau . Le mois de Mai a été très peu arrosé cette année et le département est dès à présent en alerte sécheresse , nous incitant à préserver la ressource . Trois nouveaux adhérents sont venus renouveler le conseil d'administration et nous les en remercions. Nous regrettons en même temps le décès de Jacques Vial qui en avait été membre actif de nombreuses années .

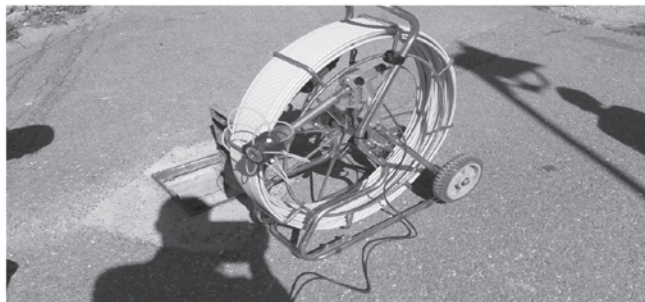
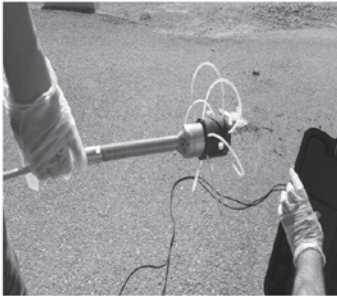
Depuis le début de l'année :

La Fontaine du Serre a été raccordée



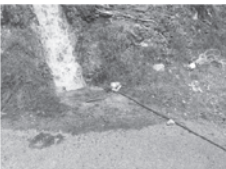
Plusieurs écobuages ont eu lieu avant les corvées et la sécurité incendie a été renforcée par l'utilisation d'un gilet d'eau (20 litres) avec lance haute pression (et l'utilisation de bidons de recharge en eau) .

Une inspection avec une caméra a été réalisée pour diverses portions sous la route aux Queyras et à la maison des Croquignards



La mise en route des canaux s'est accompagnée dès le mois de mai , avec les fortes chaleurs gonflant les torrents , et les orages, de débordements en lien avec des points faibles du réseau (queues de renards dues à la proximité d'arbres, passages sous route , éboulement de pierre à la descente de troupeaux, augmentation ou diminution brutales des débits aux prises d'eau) qui ont nécessité un peu plus d'une dizaine d'interventions en urgence (merci aux volontaires) pour désobstruer des conduites ou réguler les martelières en départ des torrents.

Ramonage à la corde de la portion sous route à l'Allezabre ; débordement sur route ; torrent en crue et prise d'eau



Préservez la ressource, diminuons l'aspersion, arrosons en période fraîche (pour garder l'humidité) , faisons du paillage (tonte, herbe sèche, ...). . Avec la sécheresse et le temps instable (orages) les tensions sur l'usage de l'eau seront inévitables . C'est avec la participation de tous, dans un esprit d'équité, de solidarité et d'efficacité que nous arriverons à préserver la dynamique et la qualité de nos canaux, pour faire pousser nos légumes, fleurir nos jardins , continuer d'enchanter la commune et maintenir le bien être de tous . Restons vigilants et actifs sur les risques d'obstruction (sacs plastique et divers objets, tontes non ramassées,) .

Toute personne qui irrigue avec l'eau des canaux doit être adhérente, pour permettre cette mission . Si ce n'est pas le cas , elle devra se faire connaître auprès l'ASL dans le but de s'inscrire et d'être reconnu à travers l'association comme utilisateur (trice) d'eau d'irrigation auprès de la DDAF .— Bonne été à tous

PASTORALISME

La Roche de Rame est un lieu d'alpage, dès le mois de juin et jusqu'au mois d'octobre les moutons rejoignent les pâturages d'altitude. Durant cette période, environ 1400 bêtes sont présentes dans nos montagnes.

Afin de se protéger des attaques de loup, les bergers utilisent des chiens de protection : Montagne des Pyrénées (Patou) et Berger d'Anatolie (Kangal). La présence des chiens de protection peut entraîner des conflits avec les divers utilisateurs de la montagne (randonnée, VTT, trail...).

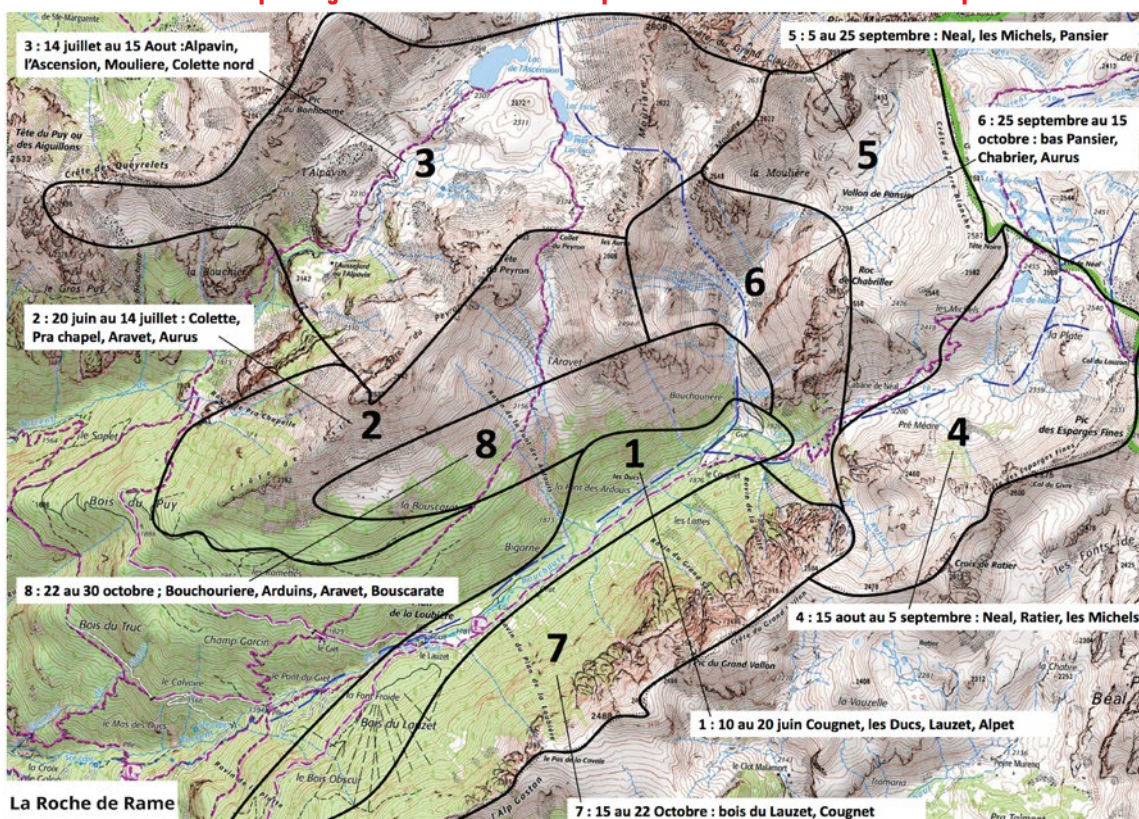
Afin de vous informer au mieux des zones de présence des troupeaux et donc des chiens de protection la municipalité et le groupement pastoral vous proposent une carte avec les différents secteurs d'alpage de la commune avec les périodes où seront présents les troupeaux sur chacun d'eux.

Zones et périodes de pâturage Commune de La Roche de Rame

Les dates des zones de pâturage sont à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction de la qualité de l'herbe.



Nos troupeaux sont gardés par des chiens de protection. Les chiens domestiques sont fortement déconseillés même tenus en laisse sur les zones de pâturage. Pour votre sécurité merci d'adapter vos randonnées. Partageons la montagne !



Pour toutes informations: <https://www.larochederame.fr> - Mairie: 0492209010

Quelques précautions sont à respecter et des gestes à adopter à l'approche ou face aux chiens de protection.

Amis promeneurs MERCİ de vous éloigner du troupeau

Quelques conseils face aux chiens de protection



Je fais mon travail.
Je protège mon troupeau!

Même parqués les chiens vous voient comme une menace



Descendez et marchez tranquillement à côté du vélo



Arrêtez de courir, marchez calmement



Même en laisse, il est déconseillé de passer avec un chien aux abords du troupeau

Plus d'infos sur le pastoralisme à La Roche de Rame sur :
<https://www.larochederame.fr/vie-municipale-1/pastoralisme/>
dont le numéro spécial pastoralisme de l'association Patrimoine à télécharger

Lors de vos activités dans ces secteurs vous serez donc amenés à rencontrer les chiens de protection, nous vous les présentons, rappelez-vous de leur nom, cela pourrait les rassurer.

Chabane



Lola



Oussa



Fête de l'école



Vendredi 24 juin - Organisée par les 3 P'tits Rochons